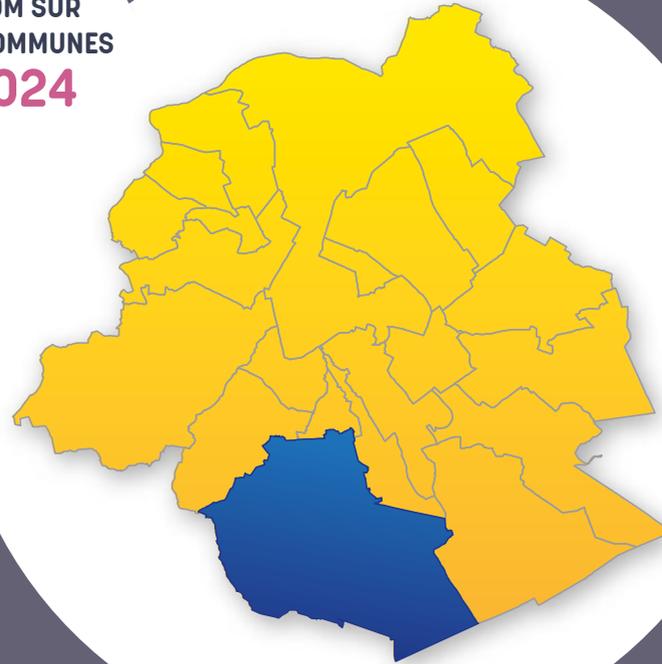


ZOOM SUR  
LES COMMUNES  
2024



**zoom sur**

**UCCLE**

**Réalisation**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de  
Bruxelles-Capitale

**Traduction**

SA Production

**Mise en page**

Nathalie DA COSTA MAYA

**Dépôt légal**

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention  
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse  
et Observatoire de la Santé et du Social  
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les  
communes : Uccle, Région de Bruxelles-Capitale  
et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het  
Nederlands.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS****Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

[ibsa@perspective.brussels](mailto:ibsa@perspective.brussels)

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de  
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT [marion.englert@vivalis.brussels](mailto:marion.englert@vivalis.brussels)

Jonathan UNGER [jonathan.unger@vivalis.brussels](mailto:jonathan.unger@vivalis.brussels)

Sarah MISSINNE [sarah.missinne@vivalis.brussels](mailto:sarah.missinne@vivalis.brussels)

Peter VERDUYCKT [peter.verduyckt@vivalis.brussels](mailto:peter.verduyckt@vivalis.brussels)

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

[observat@vivalis.brussels](mailto:observat@vivalis.brussels)

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-  
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-  
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

**Éditrices responsables**

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

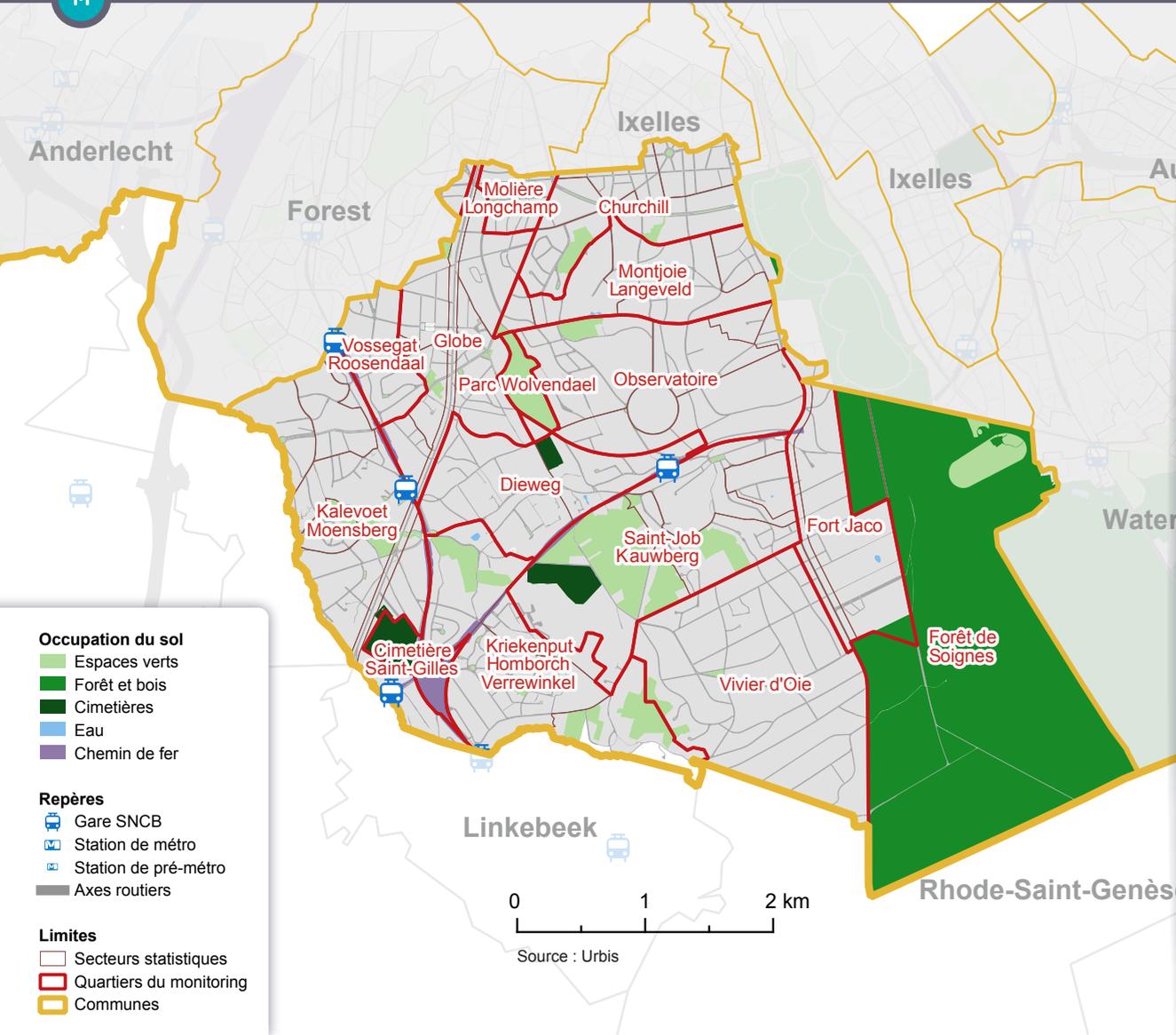


<b>1. UCCLE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS</b>	<b>4</b>	<b>7. REVENUS</b>	<b>30</b>
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	30
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	34
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	35
<b>2. POPULATION</b>	<b>9</b>	<b>8. FINANCES COMMUNALES</b>	<b>36</b>
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	36
2.2. Évolution et mouvement de la population	10	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	36
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	37
2.4. Nationalités	13	<b>9. LOGEMENT</b>	<b>38</b>
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	38
<b>3. PETITE ENFANCE</b>	<b>16</b>	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	39
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	41
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	<b>10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>42</b>
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	42
<b>4. ENSEIGNEMENT</b>	<b>19</b>	10.2. Environnement	44
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	<b>11. SANTÉ</b>	<b>48</b>
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	48
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	50
<b>5. MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>22</b>	11.3. Prévention	53
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	54
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>55</b>
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25	<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS</b>	<b>59</b>
5.4. Caractéristiques des salariés uclois	26	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>60</b>
<b>6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>27</b>		
6.1. Situation générale	27		
6.2. Les spécificités économiques de Uccle	27		
6.3. Migrations d'entreprises	29		

# 1. UCCLE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune d'Uccle



## 1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL<sup>1</sup>

Uccle est une commune située dans le sud de la Région bruxelloise (22,9 km<sup>2</sup>, 14 % de la superficie régionale). Au nord, elle est bordée par Forest et Ixelles, à l'est par la ville de Bruxelles (avenue Louise, bois de la Cambre) et Watermael-Boitsfort (Forêt de Soignes), et au sud par Rhode-Saint-Genèse, Drogenbos et Linkebeek (Région flamande). La commune est traversée par plusieurs axes routiers structurants, notamment les chaussées d'Alsemberg et de Waterloo.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**<sup>2</sup> et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune d'Uccle compte 16 quartiers dont l'un est constitué par la Forêt de Soignes. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales. Certains quartiers sont à cheval sur plusieurs communes, comme le quartier Forêt de Soignes (avec Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre), les quartiers Vossegat-Roosendaal, Altitude 100 et Molière-Longchamp (avec Forest) et le quartier Fort Jaco (avec la ville de Bruxelles).

La **densité de population** est relativement faible (moins de 4 000 personnes au km<sup>2</sup>) à Uccle. La densité du bâti et son gabarit sont plus importants dans le nord de la commune et

1 Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).  
 2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

tendent à se réduire à mesure que l'on se déplace vers le sud, ce qui implique une plus grande concentration de la population dans le nord de la commune <sup>1-2</sup>.

## L'urbanisation de la commune

Initialement façonné par une première vague de périurbanisation des Bruxellois aisés, le paysage bâti d'Uccle ne se limite cependant pas aux nombreuses villas cossues qui parsèment la commune. Son vaste territoire est constitué d'un habitat relativement diversifié, où l'on retrouve aussi des maisons mitoyennes et des immeubles à appartements, essentiellement dans le nord et le long des chaussées (qui forment un véritable maillage structurant l'espace communal). Ces chaussées sont dès lors habitées par une population plus diversifiée. Certains **quartiers** ont un caractère plus populaire à Uccle, notamment dans le sud de la commune, mais aussi au nord et à l'ouest, à la limite de Forest et Ixelles.

En tant que commune de **deuxième couronne**, le processus d'urbanisation d'Uccle est plus tardif que dans les communes de **première couronne**. La commune comprend de nombreux noyaux villageois, plus anciennement urbanisés. Mais ce n'est que vers 1930 que l'urbanisation rattache le nord d'Uccle à Ixelles et donc au reste de l'agglomération bruxelloise, même si l'occupation reste encore peu dense du fait de nombreuses parcelles restées libres.

Deux axes d'urbanisation initiaux se développent, l'un entre l'avenue Brugmann et la chaussée d'Alseberg, s'avancant jusqu'à la Gare de Calevoet (mise en service dès la fin du 19<sup>ème</sup>), et l'autre le long de la chaussée de Waterloo, avec le lotissement en grosses villas des terrains jusqu'à Fort-Jaco et au-delà. Entre ces deux axes d'urbanisation aérée ont longtemps subsisté de vastes espaces non urbanisés, de Saint-Job jusqu'aux plateaux Engeland et du Homborch ainsi qu'au bois de Verrewinkel. La densification de l'urbanisation et le remplissage de ces zones rurales interviendront entre 1930 et 1970, essentiellement sous la forme d'habitat pavillonnaire, mais aussi ponctuellement sous la forme de logements sociaux de type cité-jardin.

Dès le début de l'urbanisation jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, des immeubles à appartements ont parfois remplacé certaines villas du début du siècle, et ce dans toutes les parties de la commune. Les immeubles à appartements sont toutefois plus présents dans le nord de la commune (quartier Churchill notamment).

## Caractéristiques du bâti en général et logements sociaux

En lien avec l'urbanisation relativement tardive de la commune, les logements très anciens – construits avant 1919 – ne représentent que 8 % du parc de bâtiments résidentiels à Uccle. 40 % des bâtiments ont été construits entre la fin de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, et près de la moitié après 1945. Les logements de grande taille sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale, de même que les maisons de 3 à 4 façades.

Plusieurs espaces non bâtis pourraient s'urbaniser à court ou moyen terme. Notamment le plateau Engeland où un grand nombre de logements voient progressivement le jour.

En proportion du nombre de ménages, les logements sociaux sont peu nombreux : on compte 4 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, soit une proportion inférieure à la moyenne régionale (7 logements sociaux pour 100 ménages). La commune comprend une cité-jardin, la cité du Homborch. Les autres logements sociaux sont concentrés dans le **secteur** Melkriek et, dans une moindre mesure, dans le secteur Merlo (tous deux situés dans le **quartier** Calevoet-Moensberg).

## Espaces verts et naturels

Près d'un cinquième de la superficie en espaces verts et récréatifs accessibles au public de la Région bruxelloise se trouve à Uccle. En effet, de nombreux espaces verts, naturels et semi-naturels sont présents sur le territoire de la commune, en particulier dans le sud. Outre la Forêt de Soignes, on peut citer le plateau Avijl à Saint-Job, celui du Kauwberg, le plateau Engeland (dont une partie est occupée par le nouveau cimetière d'Uccle), les propriétés du Papenkasteel et du Kinsendael, des portions des versants de la vallée du Geleytsbeek en aval de la chaussée d'Alseberg, etc.

Ces espaces verts, dont certains ont le statut de zones protégées, contribuent de façon importante au **maillage vert et bleu** de la Région bruxelloise.

## La mobilité

Après avoir connu au cours des 50 dernières années un relatif isolement au sein de l'agglomération bruxelloise (du moins sur le plan des transports en commun), le besoin d'une pleine intégration aux réseaux de transports régionaux se fait aujourd'hui ressentir. Le déploiement progressif du RER et le développement du réseau de transport de la STIB devraient améliorer tendanciellement la situation. Cependant, la commune d'Uccle demeure exposée aux nuisances d'un trafic routier (pendulaire) intense, qui limite les performances du transport public.

## 1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

### Profil démographique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Uccle compte 85 099 habitants, soit 7 % de la **population** régionale. La commune connaît un premier pic de population début des années 1970<sup>3</sup>. Elle diminue alors jusqu'au début des années 1990, pour ré-augmenter ensuite. Entre 2012 et 2022, la population de Uccle a crû de 7 %, un rythme similaire à celui de la Région.

Depuis de nombreuses années, Uccle indique un solde naturel proche de zéro (tantôt légèrement positif, tantôt légèrement négatif, à l'exception de l'année 2020 où il était largement négatif suite à la crise du covid-19). Le taux de natalité y est plus bas et le taux de mortalité plus élevé que dans la Région, étant donnée la proportion importante de personnes âgées dans la commune. Entre 2012 et 2021, le solde migratoire interne a largement fluctué mais a été pratiquement chaque année positif (alors qu'il est et fut systématiquement largement négatif pour la Région). Enfin, sur la même période, le solde migratoire international a fluctué mais est resté positif chaque année.

La population d'Uccle est plus âgée que la population régionale, avec un **âge** moyen de près de 42 ans en 2022. La proportion de personnes âgées (65 ans et plus) dans la population y est de 19 %, contre 13 % en Région bruxelloise. Étant donnée l'espérance de vie plus longue des femmes, la commune compte seulement 87 hommes pour 100 femmes.

Les **couples sans enfants** sont, en proportion de l'ensemble des ménages, plus nombreux à Uccle qu'à l'échelle de la Région, de même (mais dans une moindre mesure) que les couples avec enfants et les familles monoparentales. À l'inverse, les personnes isolées sont proportionnellement moins présentes.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent un tiers de la population uccloise. Parmi elles, 66 % sont ressortissantes d'un pays de l'**UE-14 (hors Belgique)**. Les Français sont de loin les personnes de nationalité étrangère les plus représentées dans la commune. Ils constituent 36 % de la population étrangère et 12 % de l'ensemble de la population communale.

### Profil socio-économique

Une grande partie de la population à Uccle est issue des classes moyennes et supérieures. Les ménages aux **revenus** élevés et très élevés y sont surreprésentés par rapport à la situation régionale. Les revenus sont, toutefois, globalement moins élevés dans le nord et l'ouest de la commune (à proximité d'Ixelles et Forest) que dans le centre et le sud-est de la commune. Plus particulièrement, les revenus sont très bas et se démarquent nettement de leur environnement

dans les secteurs majoritairement constitués de logements sociaux (Homborch et Melkriek). De plus, au cours des dix dernières années, une forte baisse des revenus est enregistrée notamment dans ces secteurs de logements sociaux, à l'inverse de nombreux secteurs aisés de la commune, qui indiquent une augmentation. Les inégalités de revenu dans la commune, mesurées par le **coefficient de Gini**, sont plus élevées qu'en moyenne des 19 communes. La différence de revenu imposable entre les hommes et les femmes est relativement marquée également à Uccle.

La proportion de la population qui vit d'un **revenu d'intégration sociale** ou d'une allocation de remplacement est plus basse à Uccle que dans la Région. Cependant, le nombre et la part de RIS dans la population communale a augmenté au cours des dix dernières années, moins rapidement toutefois que dans la Région.

Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) résidant à Uccle est plus bas qu'au niveau régional, ce qui peut témoigner d'une plus grande propension des jeunes ucclois à poursuivre des études supérieures. Les taux d'activité des 25-64 ans sont supérieurs à ceux de la Région. Pour les jeunes adultes d'Uccle qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi reste difficile (bien qu'un peu moins qu'au niveau régional) : leur **taux de chômage** atteint près de 20 %, soit un jeune sur cinq.

Tous âges confondus, 12 % des actifs sont au **chômage** dans la commune, contre 16 % en Région bruxelloise. Les demandeurs d'emploi inoccupés présentent un profil nettement plus diplômé, plus féminin et plus âgé par rapport à la situation régionale. À noter que la situation sur le marché du travail des habitants des secteurs de logements sociaux est nettement plus défavorable, avec des taux de chômage nettement plus élevés.

En termes d'**emploi intérieur**, les indépendants sont largement surreprésentés parmi les personnes qui travaillent dans la commune (quel que soit leur lieu de résidence) par rapport à la situation régionale. Par ailleurs, au sein des salariés, les ouvriers et les femmes sont également surreprésentés. Les entreprises de petite taille (moins de 5 salariés) sont également proportionnellement plus présentes qu'à l'échelle de la Région. Les secteurs d'activités les plus importants en termes de nombre de postes sont ceux de la santé humaine et de l'action sociale ainsi que de l'enseignement.

Un peu plus d'une naissance sur six a lieu dans un ménage où la femme est seule au moment de la naissance, et un peu plus d'une sur dix a lieu dans un ménage sans revenu du travail. Concernant l'**accueil de la petite enfance**, on compte près de deux places pour trois enfants de moins de 3 ans (tous types de places confondus), et une pour trois accessible à tous et à tarif variable selon le revenu des parents. Ces taux sont supérieurs à ceux de la Région.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les jeunes de la commune sont majoritairement inscrits dans la filière générale. Les jeunes suivant les filières technique et surtout professionnelle sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau de la Région. Si le

<sup>3</sup> La commune compte 78 909 habitants en 1971.

**retard scolaire** (au moins deux ans) est moins important qu'à l'échelle régionale, il concerne néanmoins 15 % des garçons et 10 % des filles du secondaire. En outre, la part des garçons en retard scolaire dans l'enseignement professionnel est encore plus importante à Uccle que dans la Région.

Les loyers ainsi que les prix de vente médians des **maisons et appartements** sont plus élevés à Uccle qu'au niveau de la Région. Les logements sont plus fréquemment de grande taille en comparaison avec la Région, et les maisons trois et quatre façades y sont surreprésentées. La part de logements sociaux y est plus faible qu'à l'échelle régionale (4 pour 100 ménages contre 7 pour 100 dans la Région). Cette faible part n'est pas compensée par une offre significative d'autres types de logement à finalité sociale.

En ce qui concerne les **finances communales**, après un léger déficit en 2015, le budget ordinaire de la commune d'Uccle est à l'équilibre sur la période 2016-2020. Les parts des recettes issues des additionnels au précompte immobilier et des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans le total des recettes communales sont bien supérieures à la moyenne des 19 communes. Par habitant, la commune indique le rendement des additionnels au précompte immobilier parmi les plus élevés des 19 communes, bien que le taux d'imposition soit proche de la moyenne. Le rendement des additionnels à l'IPP est également élevé, malgré un taux relativement bas, du fait du revenu médian des habitants nettement supérieur à celui de la médiane des communes bruxelloises.

Uccle est une des communes les plus fortement **motorisées** de la Région : 44 % des ménages disposent d'une voiture et 18 % possèdent deux voitures ou plus. En outre, 13 % des ménages disposent d'une voiture de société (contre 8 % dans la Région).

La commune d'Uccle est **largement plus verte** en comparaison avec la Région dans son ensemble, notamment du fait de la présence de la Forêt de Soignes et d'autres espaces verts, en particulier dans le sud-est du territoire. La qualité de l'air (ici appréhendée par la concentration en dioxyde d'azote) y est meilleure qu'au sein de la Région.

## Santé des habitants

L'**espérance de vie à la naissance** est plus élevée à Uccle qu'en Région bruxelloise en raison d'un profil socio-économique de la population globalement plus aisé. Les différences entre communes en matière d'espérance de vie et de mortalité prématurée sont en effet liées à la situation socio-économique des habitants. Néanmoins, l'incidence standardisée de certains cancers (cancer du sein et de la prostate) est plus élevée à Uccle tandis que l'incidence d'autres cancers (cancer du poumon et du cancer colorectal chez l'homme) y est plus faible. Certaines maladies chroniques telles que le diabète, sont également, à âge égal, moins fréquentes que dans la Région.

Des inégalités de santé s'observent néanmoins au sein de la commune, approchées ici par la prévalence du diabète. Cette prévalence est en effet beaucoup plus importante dans les quartiers de logements sociaux (entre autres) que dans les quartiers plus aisés.

## 1.3. ENJEUX

### Personnes âgées

Les personnes âgées sont nombreuses à Uccle. Et les perspectives démographiques pour la Région bruxelloise prévoient une croissance importante du nombre de personnes âgées dans les décennies à venir, y compris à Uccle. Cela implique une offre de services adaptés aux personnes âgées.

### Poches de précarité et inégalités de revenu

Le degré d'inégalité de revenu est élevé dans la commune, qui accueille des ménages aux revenus élevés à très élevés. En parallèle, il existe des ensembles de logements sociaux au sein desquels la précarité est importante. De plus, les inégalités socio-spatiales se sont amplifiées au sein de la commune au cours des dix dernières années, avec notamment une baisse des revenus des habitants des logements sociaux et une hausse des revenus dans bon nombre de secteurs aisés.

En outre, concernant les jeunes actifs sur le marché de l'emploi, une proportion significative est au chômage. Par ailleurs, les élèves du secondaire (garçons) dans la filière professionnelle indiquent un taux de retard scolaire tout particulièrement important.

### Accès au logement

Le coût du logement est très élevé dans la commune. En parallèle, la proportion de logements sociaux y est faible, de même que l'offre d'autres types de logements à finalité sociale. Il est donc particulièrement difficile de se loger à Uccle pour les habitants ne disposant pas de revenus élevés.

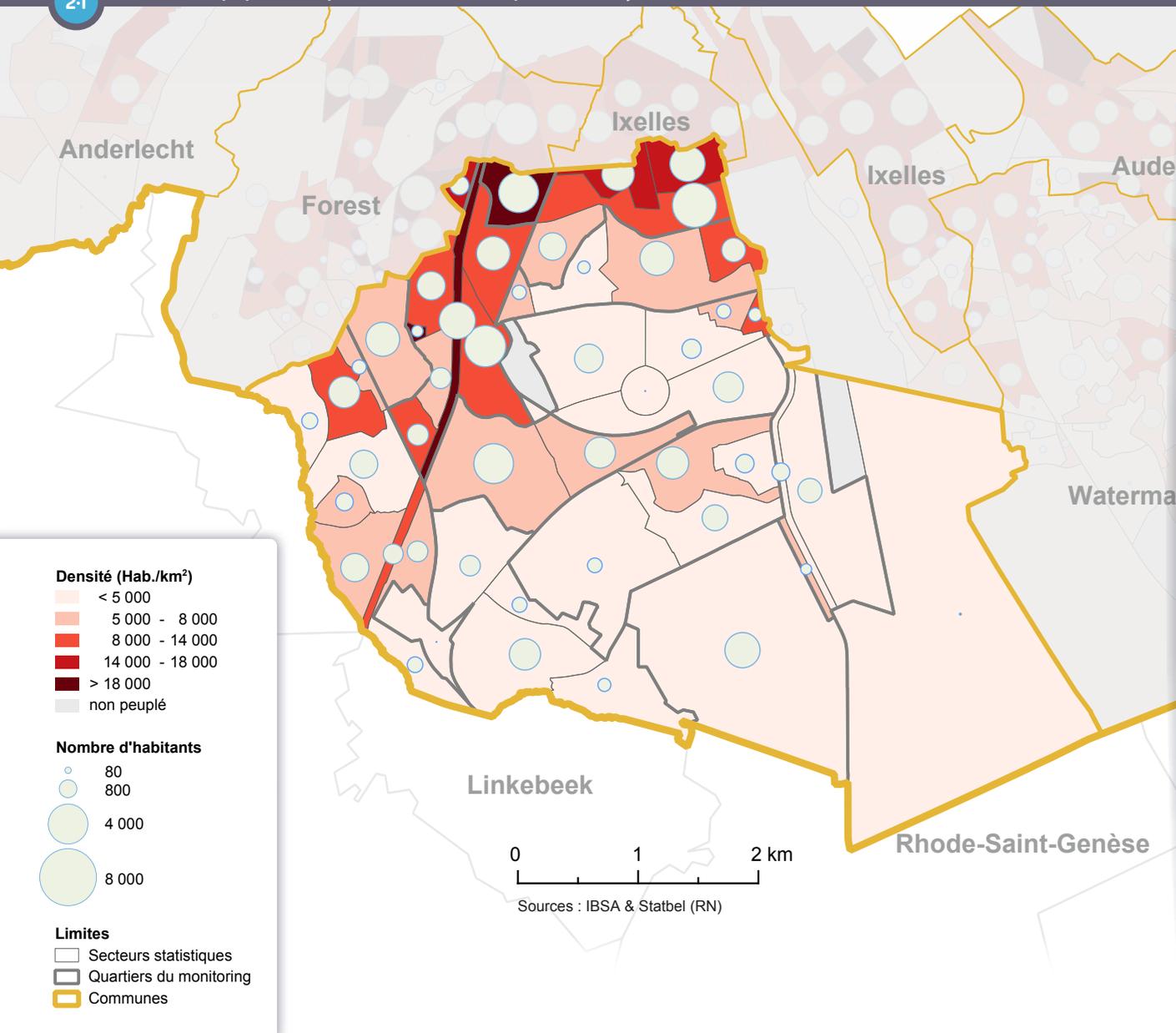
### Beaucoup de voitures

Les ménages ucclois sont particulièrement motorisés; en particulier, une proportion significative de ménages dispose de deux voitures ou plus. En outre, la part de ménages avec une voiture de société est élevée. Cela représente un enjeu tant d'un point de vue environnemental que du cadre de vie. L'offre de voitures Cambio est moins élevée qu'à l'échelle régionale.

## 2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Uccle, 1<sup>er</sup> janvier 2021

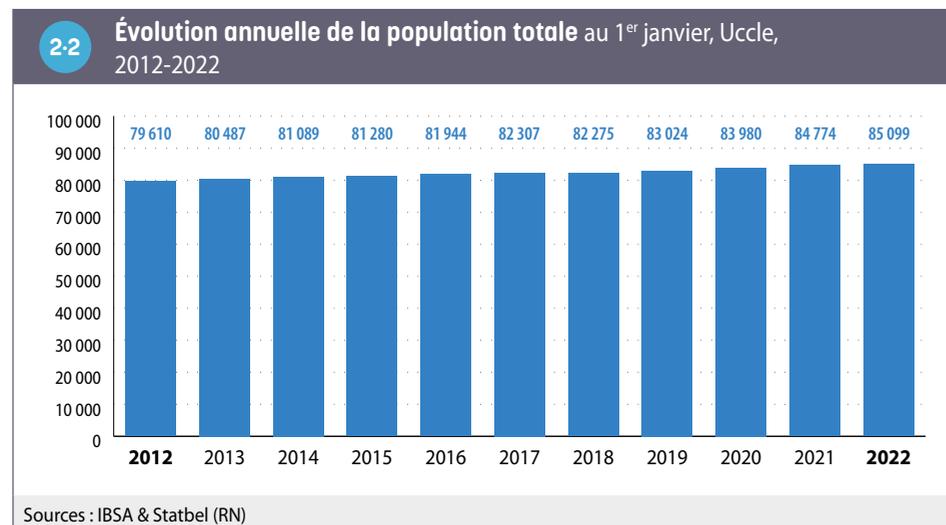


### 2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Uccle compte officiellement 85 099 habitants, soit 7 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population est de 3 720 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui en fait la deuxième commune la moins densément peuplée de la Région, après Watermael-Boitsfort. À l'échelle de la Région bruxelloise, la densité de population est de 7 528 habitants au km<sup>2</sup>. La densité de population est un peu plus élevée au nord de la commune, à proximité de Forest et d'Ixelles et l'est beaucoup moins à mesure que l'on se dirige vers le sud. Le territoire communal inclut également une partie de la Forêt de Soignes, au sud-est <sup>2-1</sup>.

## 2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 2022, la population d'Uccle a augmenté de 7 %, ce qui correspond au taux de croissance enregistré à l'échelle régionale **2-2**.



Au cours de l'année 2021, la population d'Uccle a légèrement augmenté (+0,4 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs **2-3** :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** est légèrement positif, mais proche de zéro à Uccle, le nombre de naissances (807) étant à peine supérieur au nombre de décès (783). En proportion de la population (pour 1 000 habitants), ce solde (0,3 ‰) est bien inférieur à celui de la Région (5,6 ‰). Cela s'explique à la fois par un nombre de naissances plus bas et un nombre de décès plus élevé (en proportion) dans la commune, en lien avec une population plus âgée qu'à l'échelle régionale.

Contrairement à toutes les autres communes bruxelloises, le **solde migratoire interne** est positif à Uccle en 2021. En effet, le nombre de personnes en provenance d'une autre commune

belge qui sont venues s'installer dans la commune (6 107) est supérieur au nombre de personnes qui l'ont quittée pour s'installer ailleurs en Belgique (5 941) en 2021. En proportion de la population, ce solde est de 2 ‰, contre -17 ‰ au niveau de la Région. Globalement, il y a (toujours en proportion) autant d'entrées internes à Uccle qu'à l'échelle régionale, mais moins de départs.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Uccle (2 512) dépasse le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger (2 350)<sup>4</sup>. Ce solde pour 1 000 habitants est toutefois assez bas à Uccle (2 ‰) et nettement inférieur en comparaison avec celui de la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰). On notera qu'il y a (en proportion) moins d'arrivées internationales (immigrations) à Uccle qu'à l'échelle de la Région.

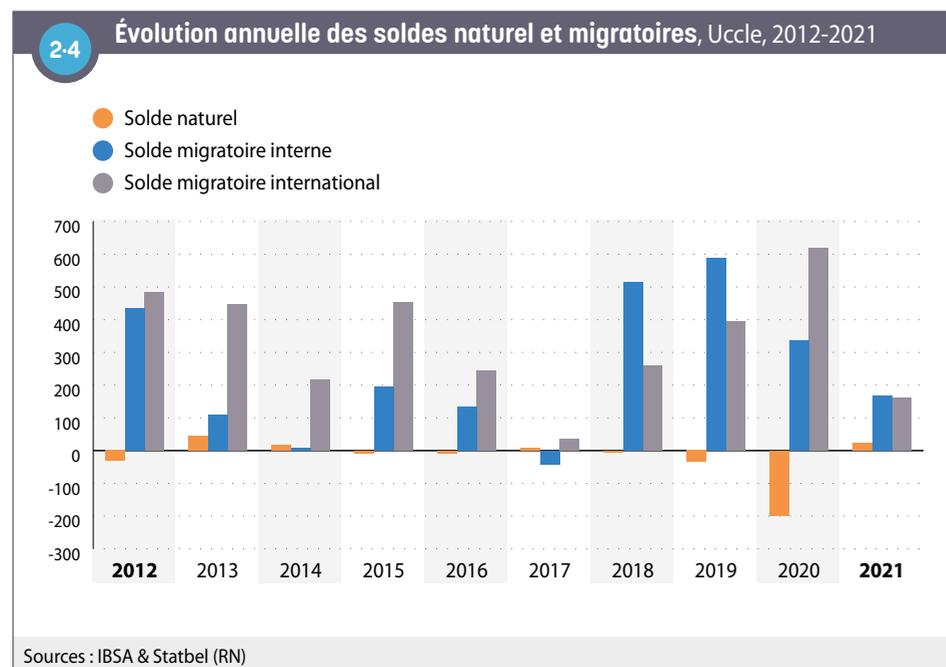
**2-3** Mouvement de la population en 2021

	Uccle		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
<b>Mouvement naturel</b>				
Naissances	807	9,5 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	783	9,2 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	24	0,3 ‰	6 841	5,6 ‰
<b>Mouvement migratoire interne</b>				
Entrées	6 107	71,9 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	5 941	69,9 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	166	2,0 ‰	-21 051	-17,2 ‰
<b>Mouvement migratoire international</b>				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	2 512	29,6 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	664	7,8 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	2 350	27,7 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	375	4,4 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	162	1,9 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	289	3,4 ‰	9 327	7,6 ‰
<b>Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)</b>				
Croissance annuelle de la population	325	0,4 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2022)		0,7 %		0,7 %

Sources : IBSA & Statbel (RN)  
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante).

4 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

Les soldes naturel et migratoires à Uccle présentent une image globale bien différente de ceux de la Région dans son ensemble. Au cours des 10 dernières années, le solde naturel a généralement été proche de zéro, tantôt légèrement positif, tantôt légèrement négatif (alors qu'à l'échelle régionale, il est resté positif pendant toute cette période). L'année 2020 a constitué une exception : le solde naturel a été particulièrement négatif, en raison de la crise du Covid. Le solde migratoire interne a largement fluctué mais a été pratiquement chaque année positif (alors qu'il est et fut systématiquement largement négatif pour la Région). Enfin, le solde migratoire international a été chaque année positif, comme pour la Région, mais à un niveau nettement plus bas et avec des fluctuations très importantes d'une année à l'autre **2.4**.



### Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent utilement les données de population officielle. Elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, cette dernière ne sera pas enregistrée dans les Bulletins de naissance, mais sera bien inscrite au Registre national. En 2019, on dénombre 7 naissances de moins dans les Bulletins que dans le Registre de population officielle à Uccle (soit une différence relative négative de -1 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région).

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 231 personnes ont reçu une **aide médicale urgente** (AMU) du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est inférieure à Uccle (0,3 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Selon une estimation du KCE (2015)<sup>5</sup>, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. Ainsi, au vu de ces indications, la présence de personnes sans-papiers (en proportion de la population totale) dans la commune serait relativement faible.

5 Roberfroid D. *et al*, 2015.

## 2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la proportion de personnes âgées dans la population est plus élevée à Uccle (19 %) qu'à l'échelle de la Région (13 %), à l'inverse tant des 18-64 ans que des jeunes de moins de 18 ans <sup>2.5</sup>. L'âge moyen dans la commune est supérieur à celui de la Région (41,7 ans à Uccle contre 37,8 ans dans la Région) <sup>2.6</sup>. La structure d'âge a peu évolué dans la commune au cours des dix dernières années, à l'exception du coefficient de séniorité qui a diminué.

La proportion de femmes est plus importante qu'à l'échelle régionale, avec un rapport de 87 hommes pour 100 femmes dans la commune, contre 96 hommes pour 100 femmes dans la Région. Ce constat est en partie lié à la structure d'âge : les femmes, ayant une espérance de vie plus longue, sont plus représentées parmi les personnes plus âgées <sup>2.6</sup>.

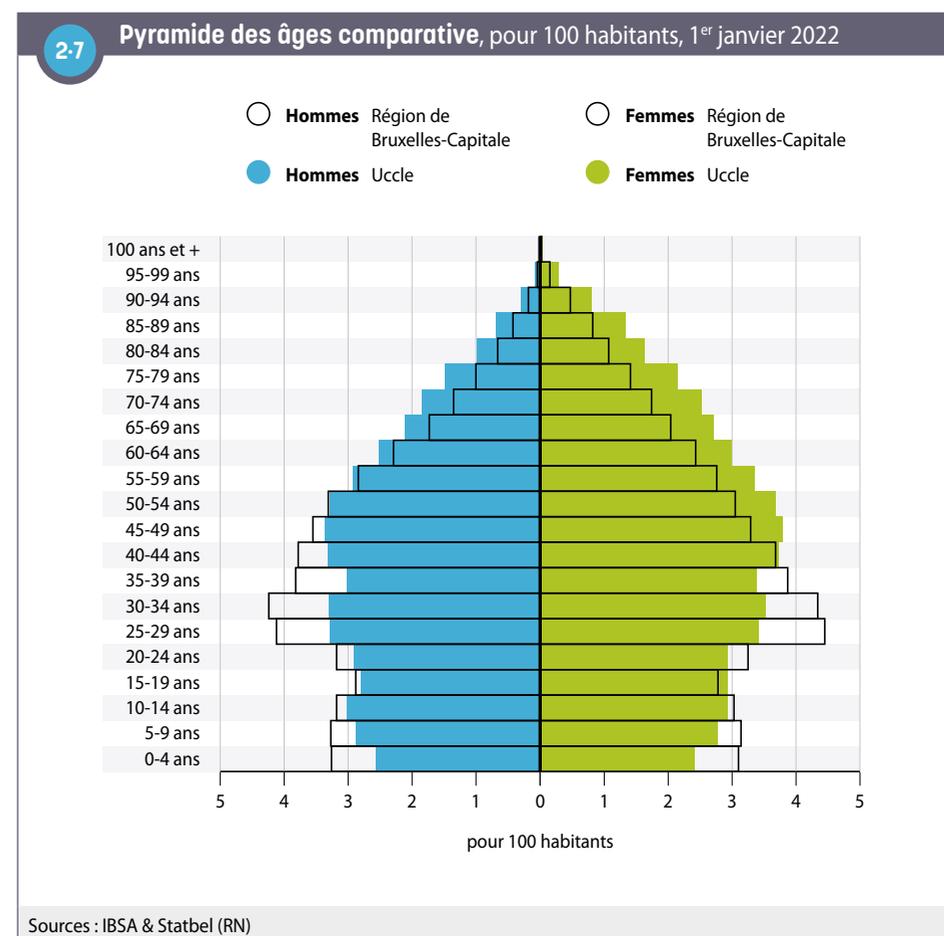
2.5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et 2022							
	Uccle				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	15 796	19,8	17 063	20,1	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	48 712	61,2	51 888	61,0	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	15 102	19,0	16 148	19,0	153 716	13,5	160 116	13,1
<b>Total</b>	<b>79 610</b>	<b>100</b>	<b>85 099</b>	<b>100</b>	<b>1 138 854</b>	<b>100</b>	<b>1 222 637</b>	<b>100</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN)

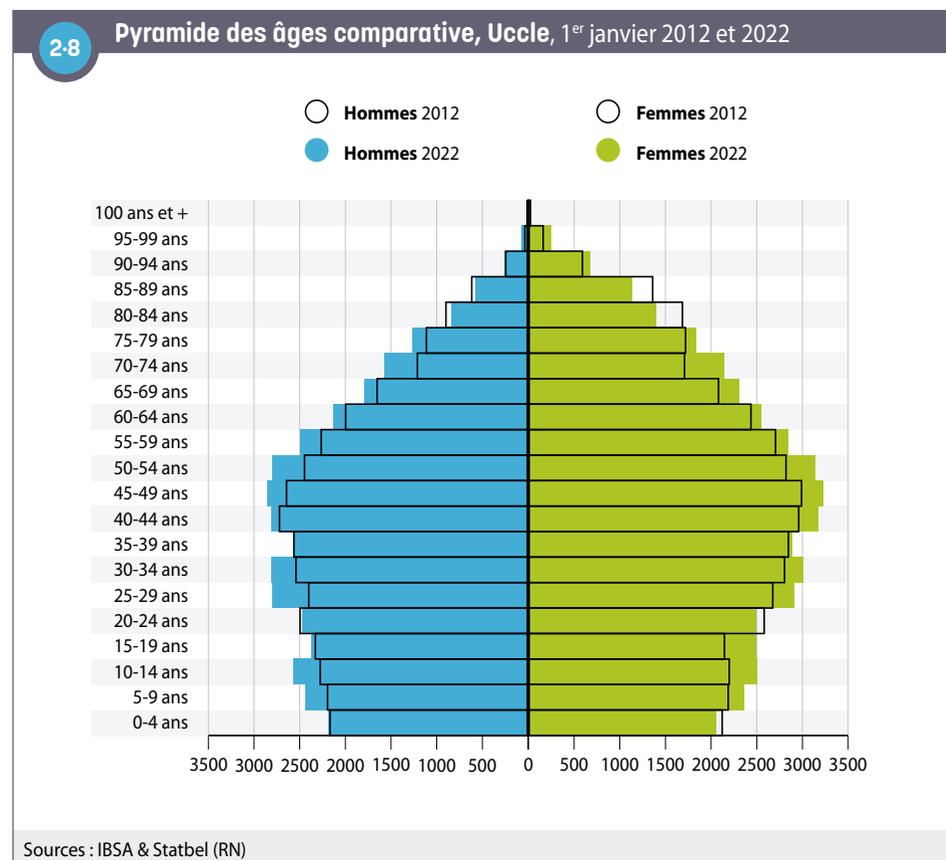
2.6	Indicateurs de structure de la population, 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et 2022			
	Uccle		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	41,7	41,7	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	39,5	39,8	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	43,6	43,4	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+ / 65+] (%)	37,2	32,4	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	86,0	87,3	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative <sup>2.7</sup> illustre la différence entre la pyramide des âges d'Uccle et celle de la Région bruxelloise. En comparaison avec la Région, les jeunes adultes et les enfants (en particulier les plus jeunes) sont nettement sous-représentés dans la commune, contrairement à l'ensemble des tranches d'âge supérieur à 50 ans pour les hommes et à 40 ans pour les femmes. On constate également, pour toutes les tranches d'âge à partir de 40 ans environ, la plus grande proportion de femmes que d'hommes dans la commune.



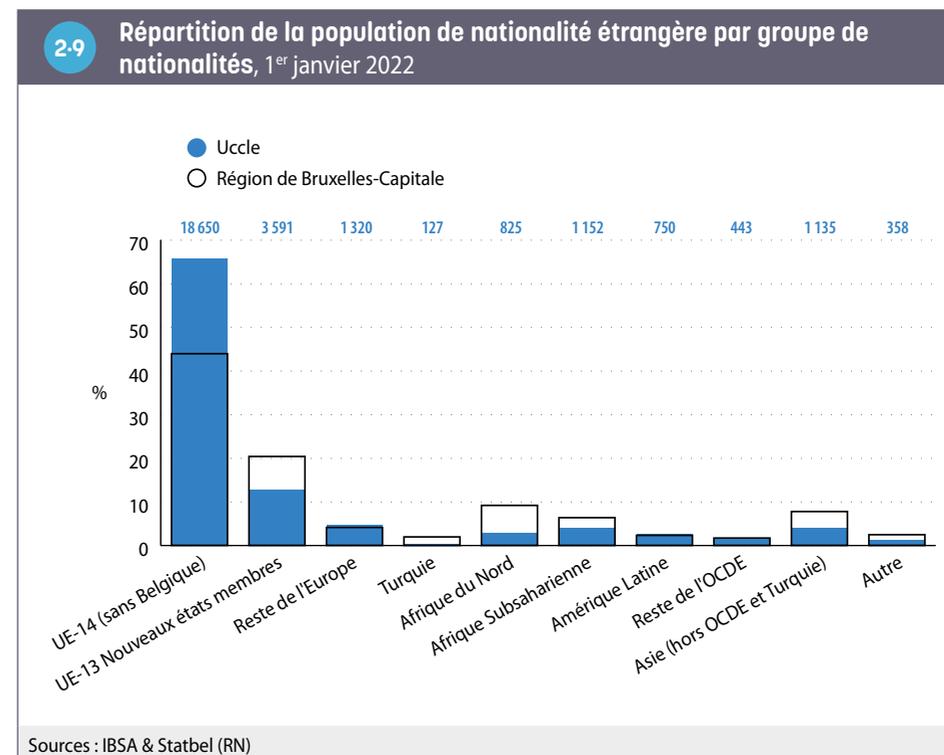
L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 **2.8** montre que la structure d'âge n'a pas fondamentalement changé dans la commune. On note cependant une baisse du nombre de personnes (essentiellement, de femmes) de 80 à 89 ans, ce qui explique la baisse du coefficient de séniorité. Cette diminution a eu lieu de façon importante au cours de l'année 2020, marquée par la crise du Covid.



## 2.4. NATIONALITÉS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 28 351 personnes, soit 33 % de la population uccloise, n'ont pas la nationalité belge. Cette proportion est légèrement inférieure à celle de la Région (36 %).

Parmi les Ucclois de nationalité étrangère de la commune, 66 % sont ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique), 13 % des nouveaux États membres (UE-13), 5 % du reste de l'Europe, 4 % d'Afrique Subsaharienne et 4 % d'Asie – entre autres. Les ressortissants de l'UE-14 sont fortement surreprésentés au sein de la population étrangère à Uccle par rapport à la situation régionale, du fait essentiellement d'un très grand nombre de Français (cf. infra). Les ressortissants de l'UE-13, d'Afrique et d'Asie sont quant à eux nettement sous-représentés dans la population étrangère de la commune **2.9**.

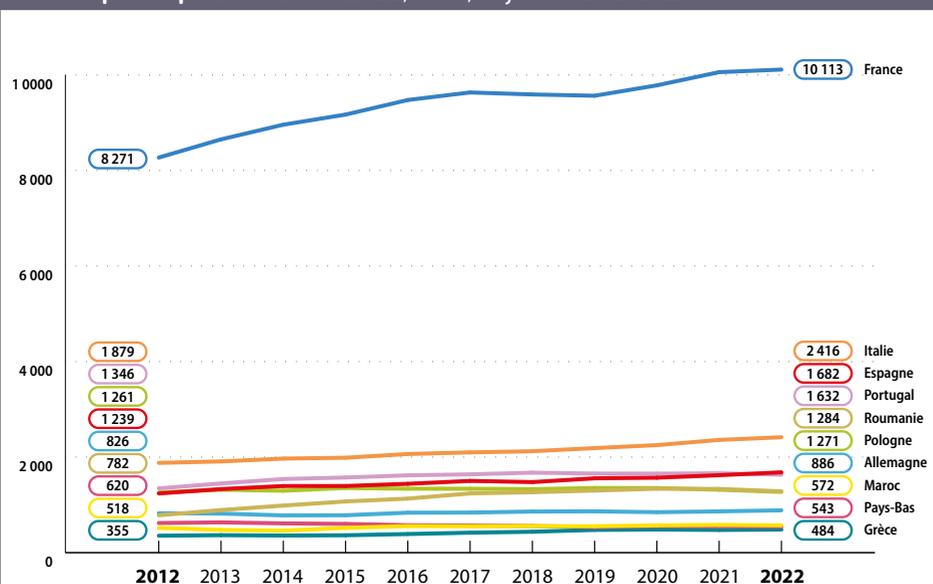


Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, les Français sont de très loin les plus représentés à Uccle au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ils représentent 36 % de la population étrangère et 12 % de l'ensemble de la population communale. Leur nombre a augmenté au cours des dix dernières années.

Les autres principaux groupes de nationalité étrangère dans la commune sont issus de l'Europe des 14 (Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Pays-Bas et Grèce), de nouveaux Etats membres de l'UE (Roumanie, Pologne) et du Maroc <sup>2-10</sup>. Ils sont toutefois nettement moins présents que les Français.

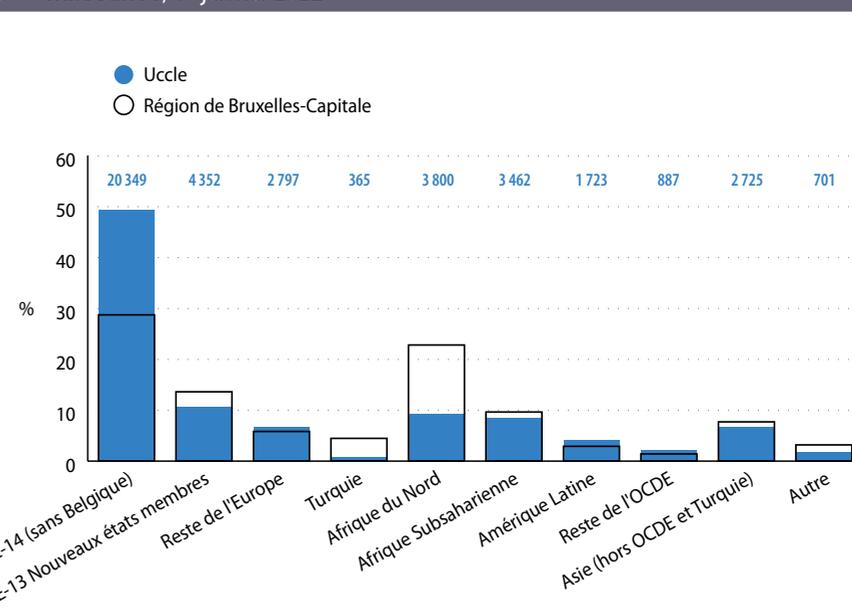
L'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 33 % des habitants de Uccle sont de nationalité étrangère actuellement, 48 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, par exemple, il y a près de 4 fois plus d'habitants de Uccle nés avec une nationalité d'Afrique du Nord (3 800 personnes) qu'il n'y a de personnes avec la nationalité correspondante (825 personnes). De même, il y a trois fois plus d'habitants nés avec une nationalité d'Afrique Subsaharienne (3 462 personnes), que de personnes avec une nationalité correspondante (1 152 personnes) <sup>2-11</sup>.

**2-10** Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Uccle, 1<sup>er</sup> janvier 2012-2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

**2-11** Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1<sup>er</sup> janvier 2022



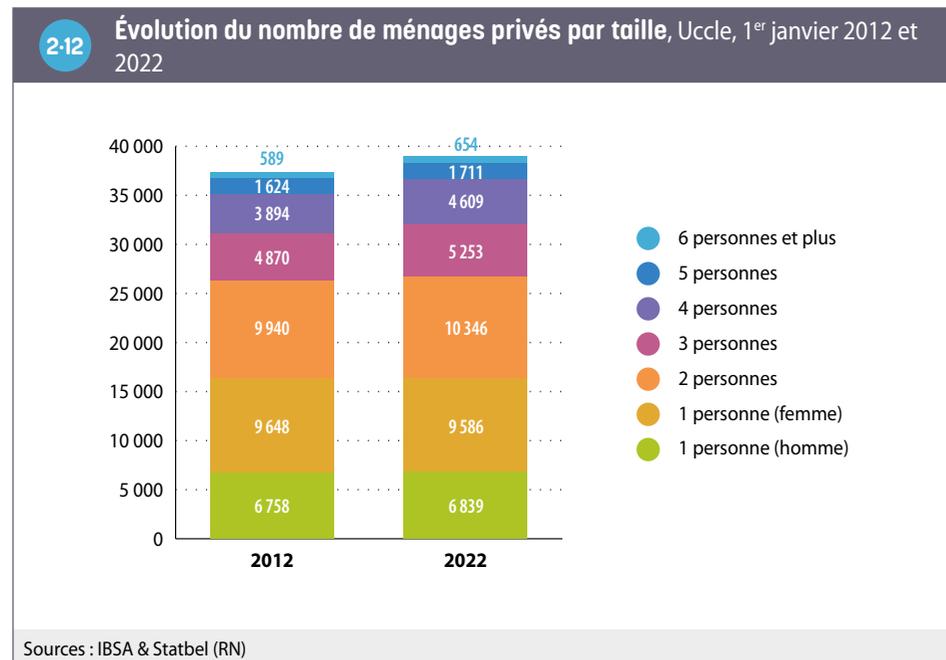
Sources : IBSA & Statbel (RN)

## 2.5. MÉNAGES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Uccle compte 38 998 ménages privés, soit 1 675 ménages de plus qu'en 2012.

En 2022, 42 % des ménages sont composés d'une seule personne (dont environ 6 sur dix sont des femmes), 27 % de deux personnes, 13 % de trois personnes et 18 % de minimum quatre personnes. Entre 2012 et 2022, le nombre de ménage d'une personne a stagné et les ménages composés de plusieurs personnes ont augmenté. Ce sont les ménages de 4 et de 6 personnes qui ont augmenté le plus (de respectivement +18 % et +11 %) <sup>2-12</sup>.

La taille moyenne des ménages privés est identique à Uccle (2,15) et en Région bruxelloise.



Les couples sans enfants sont surreprésentés à Uccle par rapport à la situation régionale (18 % des ménages dans la commune contre 14 % dans la Région) <sup>2-13</sup>. Les couples avec enfants et les familles monoparentales sont également surreprésentés, mais dans une moindre mesure. À l'inverse, les personnes isolées sont, en proportion, moins présentes qu'à l'échelle régionale (42 % contre 47 %).

**2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1<sup>er</sup> janvier 2022**

	Uccle		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	16 357	41,9	263 886	46,8
Couples sans enfant	6 932	17,8	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	9 421	24,2	131 805	23,4
Familles monoparentales	5 014	12,9	65 482	11,6
Autres	1 274	3,3	21 365	3,8
<b>Total</b>	<b>38 998</b>	<b>100</b>	<b>563 882</b>	<b>100</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN)

# 3. PETITE ENFANCE

## 3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 805 enfants sont nés dans un ménage ucclois. Le [taux de natalité](#) s'établit cette année-là à un peu moins de 10 ‰. Cette valeur est inférieure à celle de la Région bruxelloise (14 ‰). C'est à Koekelberg que ce taux est le plus élevé, et à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus faible au sein de la Région

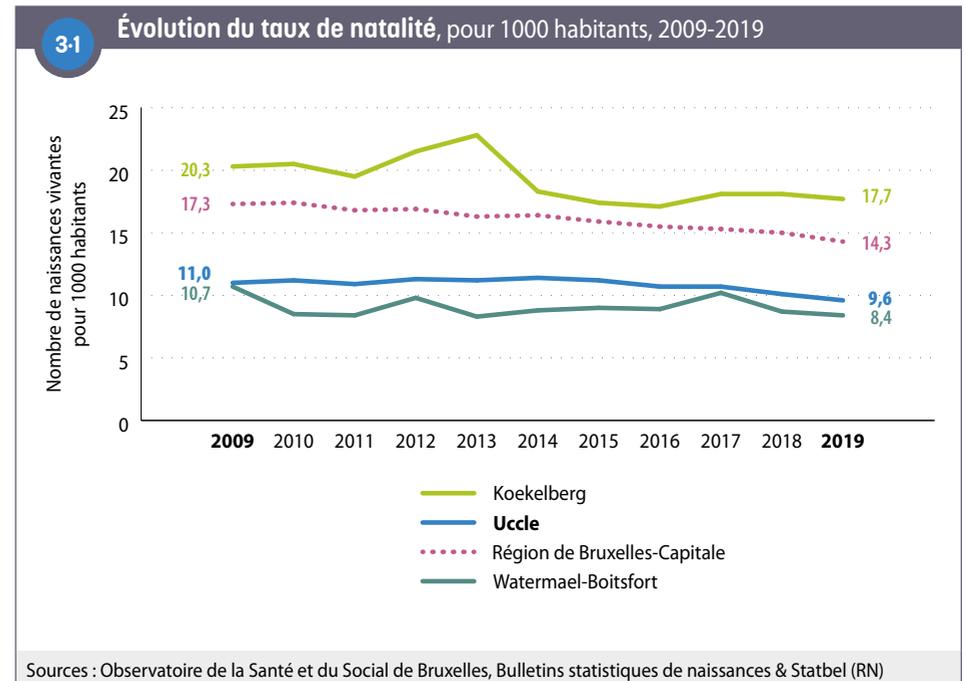
3.1.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

À Uccle, le taux de natalité plus bas s'explique à la fois par un [indicateur conjoncturel de fécondité](#) plus bas (1,4 à Uccle contre 1,6 dans la Région) et une moindre proportion de femmes en âge de procréer dans la population.

Comme dans les autres communes, le taux de natalité a baissé à Uccle : il était de 11 ‰ en 2009. Cette baisse est néanmoins légère et moins prononcée qu'au niveau régional.



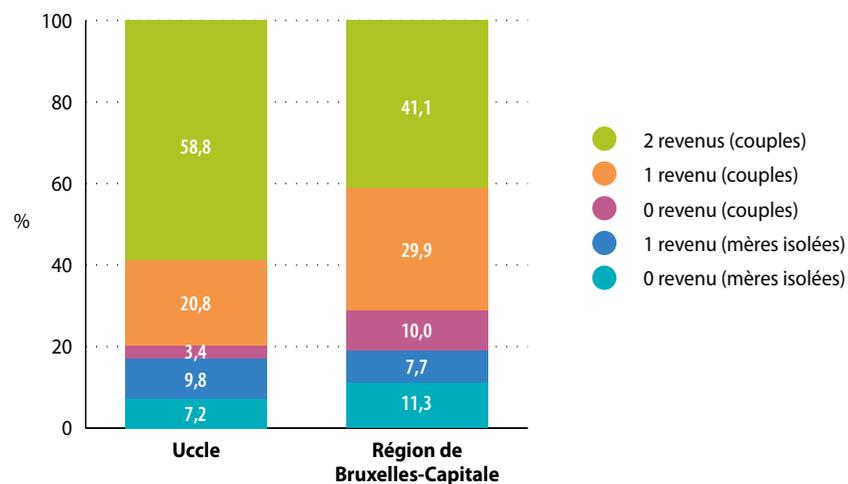
À Uccle, plus d'une naissance sur six (17 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule, une proportion légèrement inférieure à celle de la Région (19 %). Pour 7 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

Plus globalement, 11 % des naissances dans la commune surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, une part non négligeable, mais nettement inférieure à celle de la Région bruxelloise (21 %).

### 3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Uccle compte 2 484 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 3 % de la population totale (contre 4 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a très légèrement baissé dans la commune **3-3**. Cette tendance à la baisse du nombre d'enfants de cet âge s'observe de manière générale à l'échelle de la Région bruxelloise, mais est nettement moins marquée à Uccle (-2 % entre 2011 et 2021 à Uccle, contre -9 % en Région bruxelloise).

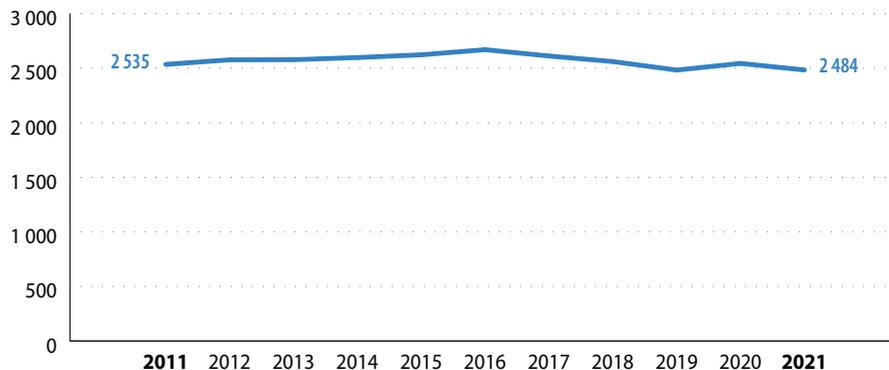
**3-2** Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale, 2015-2019



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances

Par ailleurs, 49 % des femmes uccloises ayant accouché entre 2015 et 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion légèrement inférieure à celle de la Région (53 %). La nationalité française est la première nationalité des femmes non-belges de la commune qui ont accouché en 2019 (5 % de l'ensemble des naissances), suivie par la nationalité roumaine (2 %).

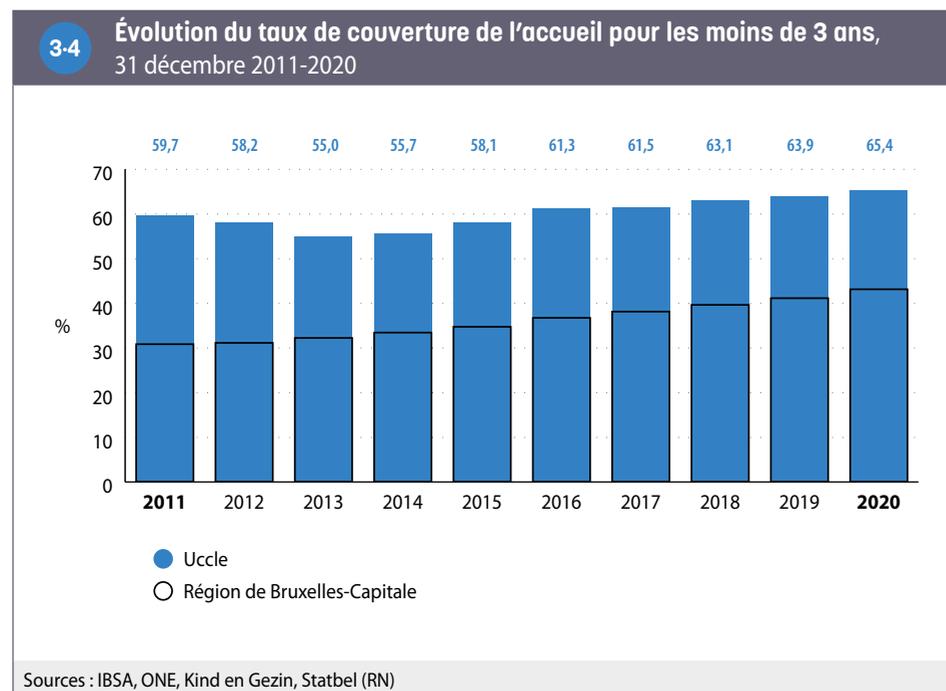
**3-3** Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, Uccle, 1<sup>er</sup> janvier 2011-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

### 3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2020, le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 65 % à Uccle, soit près de deux places pour trois enfants de cet âge. Ce taux est nettement supérieur à celui de la Région bruxelloise. Il a augmenté chaque année dans la commune depuis 2013 <sup>3-4</sup>.



Les milieux d'accueil d'Uccle comptent 1 624 places au 31 décembre 2020 <sup>3-5</sup>. Il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) sont de manière générale, relativement peu développés dans la Région. Certaines de ces places sont réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore aux résidents de la commune. À Uccle, elles sont peu nombreuses. En excluant les places réservées ou avec priorité à certaines catégories d'enfants, le taux de couverture (2020) varie peu et passe de 65 % à 62 % dans la commune.

Par contre, si l'on ne retient que les places totalement accessibles, car non réservées, sans priorité et également proposées à un tarif fonction des revenus des parents, le taux de couverture passe à 34 % à Uccle (soit un peu plus d'une place pour trois enfants de moins de 3 ans), un pourcentage qui reste bien supérieur à celui de la Région bruxelloise (26 %). À Uccle, 53 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est inférieure à celle de la Région (60 %).

**3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020**

	Uccle		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	1 550	1 624	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1 458	1 560	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	92	64	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	106	92	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	1 444	1 532	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	58,1	65,4	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	54,1	61,7	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	33,1	34,4	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	57,0	52,6	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

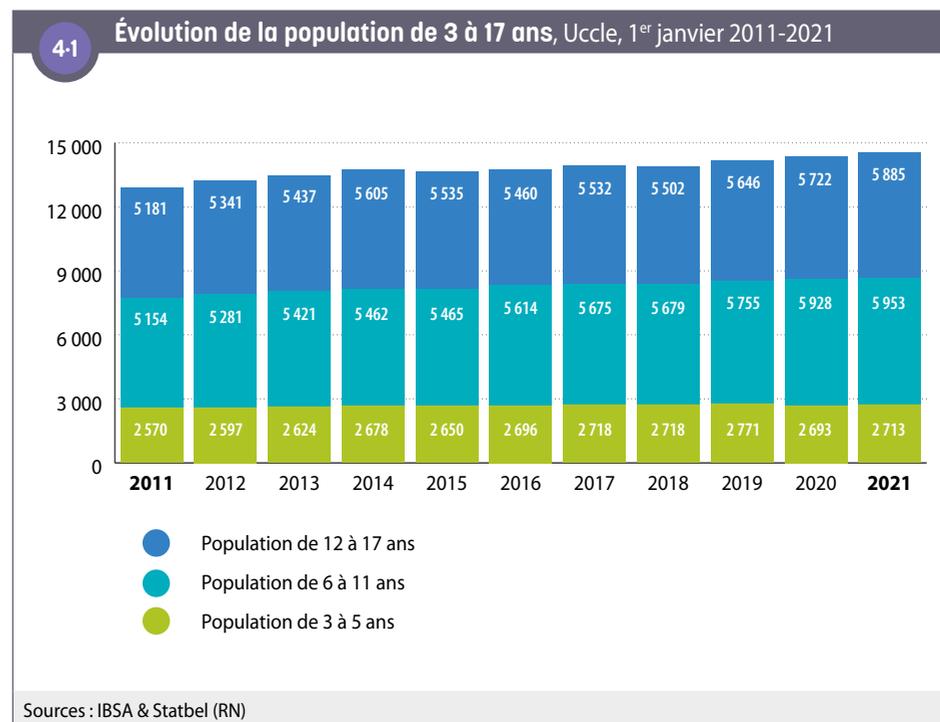
# 4. ENSEIGNEMENT

## 4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants de 3-17 ans a augmenté à Uccle <sup>4.1</sup>. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Sur l'ensemble de la période 2011-2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans a augmenté de 6 %, tandis que le nombre de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans ont augmenté de façon plus importante (respectivement de 16 % et de 14 %).

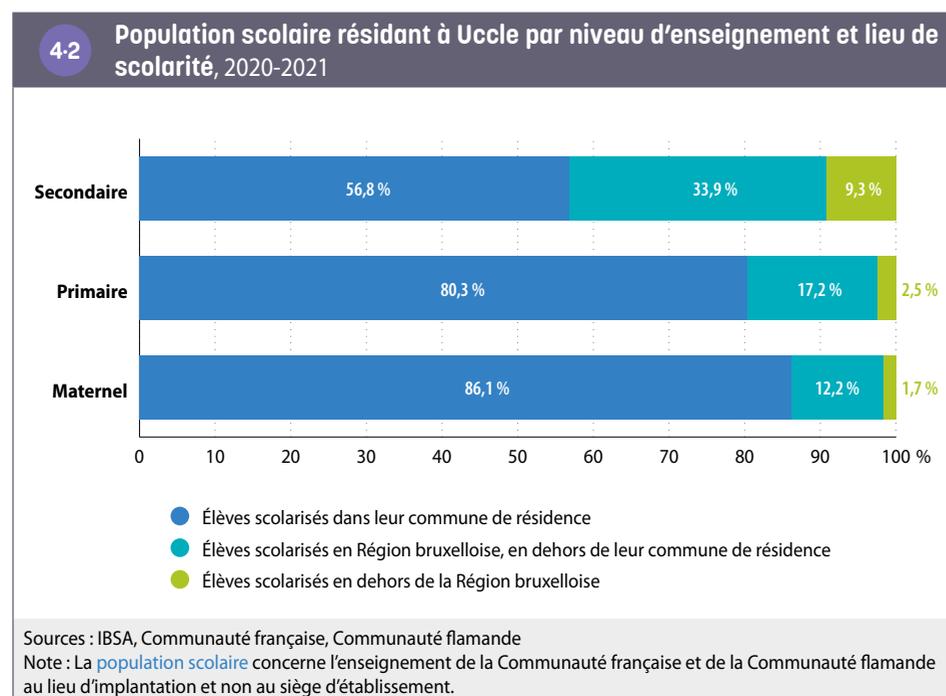
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 3 %, 7 % et 7 % de la population totale en 2021.

Notons que les chiffres de la figure <sup>4.1</sup> sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



## 4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 2 833, 4 855 et 4 835 enfants résidant à Uccle sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)<sup>6</sup>. Parmi les élèves inscrits en maternel, 86 % fréquentent une école implantée à Uccle, contre 80 % parmi les élèves inscrits en primaire et 57 % en secondaire **4-2**.



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 41 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 49 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 63 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

<sup>6</sup> Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

Proportionnellement, les élèves du secondaire qui résident à Uccle suivent plus fréquemment la filière d'enseignement général et moins les filières technique et professionnelle qu'en Région bruxelloise : 44 %, 12 % et 7 % des élèves ucclois en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 34 %, 16 % et 11 % des élèves au niveau régional. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (3,8 % des élèves de primaire et 2,6 % dans le secondaire) sont un peu inférieures à celles de la Région **4-3**.

**4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021**

	Uccle		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
<b>Enseignement maternel</b>			
Maternel ordinaire	2816	99,4	99,2
Maternel spécialisé	17	0,6	0,8
Maternel total	2833	100	100
<b>Enseignement primaire</b>			
Primaire ordinaire	4672	96,2	95,6
Primaire spécialisé	183	3,8	4,4
Primaire total	4855	100	100
<b>Enseignement secondaire</b>			
Secondaire 1 <sup>er</sup> degré	1540	31,9	32,1
Secondaire 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degré (et 4 <sup>e</sup> degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	2132	44,1	33,5
<i>Technique</i>	561	11,6	16,4
<i>Artistique</i>	20	0,4	0,5
<i>Professionnel</i>	324	6,7	11,3
<i>Alternance</i>	52	1,1	1,6
Secondaire spécialisé	128	2,6	3,5
Secondaire <b>DASPA</b> et <b>OKAN</b>	78	1,6	1,1
Secondaire total	4835	100	100

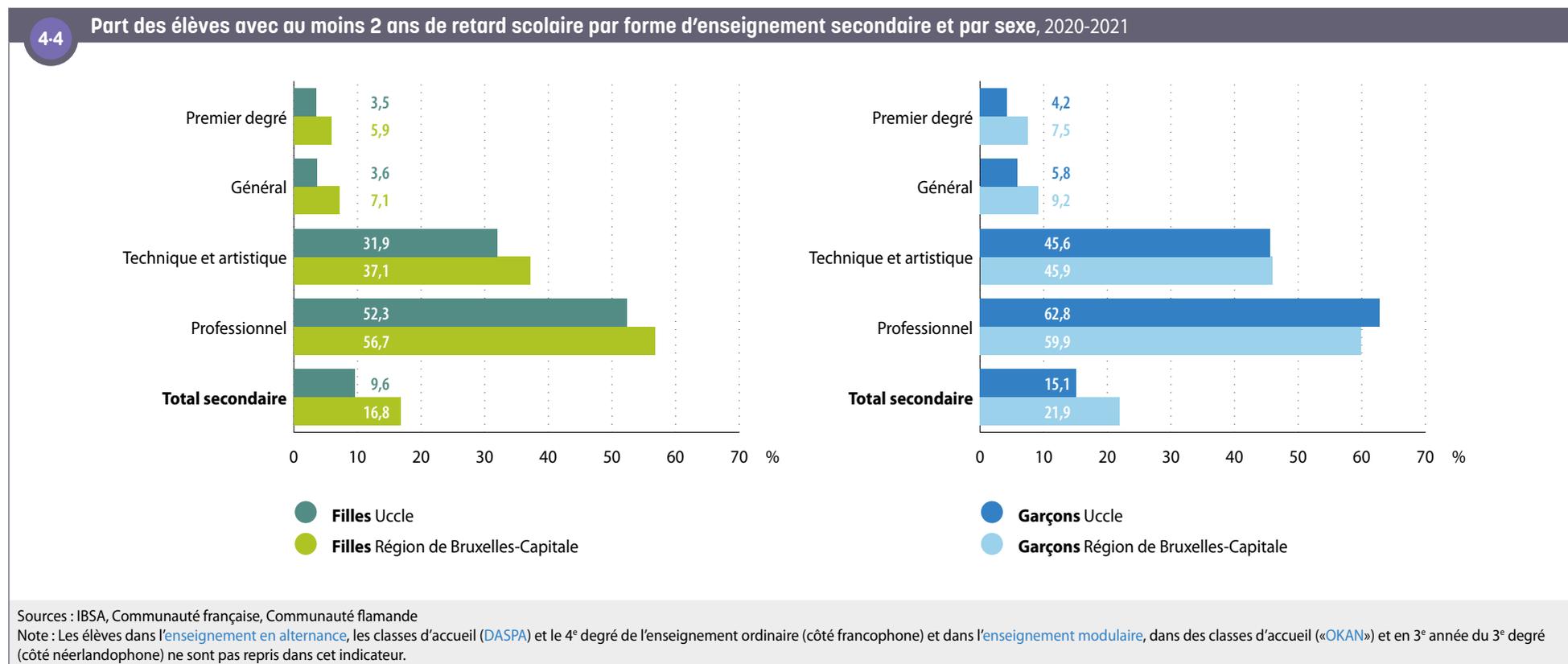
Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande  
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

### 4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) dans l'enseignement secondaire parmi les élèves résidant à Uccle concerne 15 % des garçons et 10 % des filles<sup>7</sup>. Ces pourcentages, bien que non négligeables, sont inférieurs à ceux de la Région (respectivement 22 % et 17 %).

La proportion d'élèves en retard scolaire est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Uccle qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. De manière globale, les garçons présentent des taux de retard scolaire plus importants que les filles.

Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard sont systématiquement moins élevées à Uccle que dans la Région pour les filles. Mais pour les garçons, la proportion d'élèves en retard scolaire est inférieure à celle de la Région uniquement dans le premier degré et le général. Dans l'enseignement professionnel, le pourcentage de garçons en retard scolaire est un peu plus important encore à Uccle qu'à l'échelle de la Région, et dans la filière technique, ces pourcentages sont équivalents <sup>4-4</sup>.



7 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Uccle, quel que soit leur lieu de scolarisation.

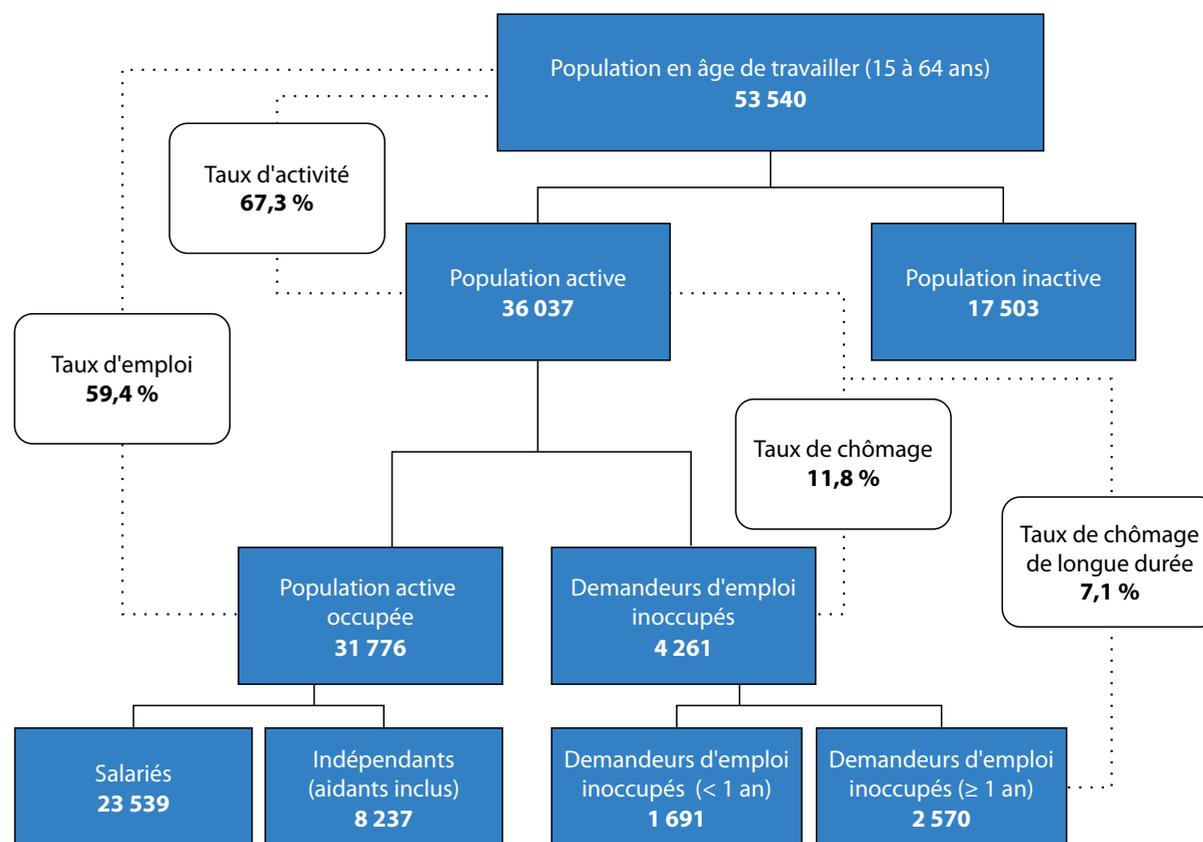
# 5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Uccle, moyenne annuelle 2019

## 5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 36 037 habitants d'Uccle, soit un peu plus de deux tiers des 53 540 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, 88 % sont en emploi et 12 % sont inscrits auprès d'Actiris comme « demandeur d'emploi inoccupé » (DEI). Parmi ces DEI, six sur dix le sont depuis au moins un an <sup>5-1</sup>.



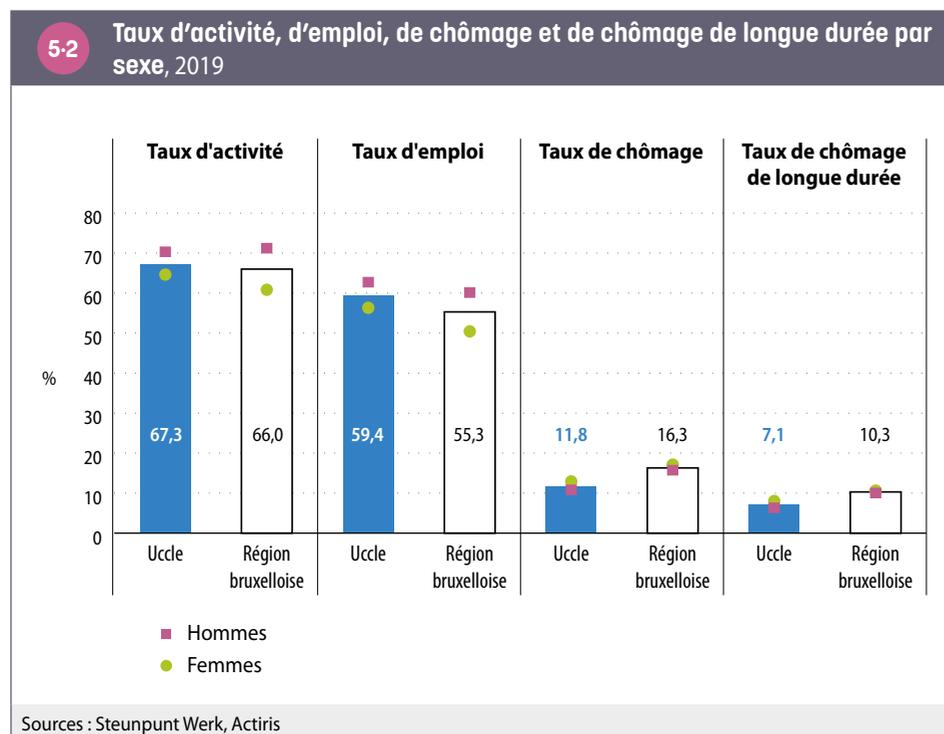
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et celle au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) des femmes à Uccle est supérieur à celui de la Région, tandis que celui des hommes y est légèrement inférieur. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée<sup>8</sup>) est plus bas à Uccle qu'au niveau de la Région, pour les deux sexes. Enfin, le **taux d'emploi** est supérieur à Uccle que dans la Région, pour les deux sexes mais avec une différence plus importante pour les femmes.

Les **inégalités de genre** en termes de taux d'activité et d'emploi sont un peu moins marquées à Uccle qu'à l'échelle régionale **5.2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) résidant à Uccle est plus bas qu'au niveau régional, ce qui pourrait témoigner d'une plus grande propension des jeunes ucclois à poursuivre des études supérieures. Les taux d'activité tant des 25-49 ans que des 50-64 ans sont supérieurs à ceux de la Région. Pour les jeunes adultes d'Uccle qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi reste difficile, bien qu'un peu moins qu'au niveau régional : leur **taux de chômage** atteint près de 20 %, soit un jeune actif sur cinq. Les taux de chômage des 25-49 ans et des 50-64 ans sont inférieurs à ceux de la Région, avec une différence en faveur des Ucclois qui augmente avec la tranche d'âge. Si le **taux d'emploi** des jeunes adultes est inférieur à Uccle qu'à l'échelle régionale (du fait de leur taux d'activité moins élevé), ceux des 25-49 ans et des 50-64 ans y sont supérieurs **5.3**.

**5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019**

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Uccle	Région de Bruxelles-Capitale	Uccle	Région de Bruxelles-Capitale	Uccle	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	18,3	25,1	14,7	19,2	19,8	23,6
25 - 49 ans	80,6	77,0	71,5	65,3	11,3	15,1
50 - 64 ans	73,7	69,2	65,1	57,0	11,7	17,6
<b>Total</b>	<b>67,3</b>	<b>66,0</b>	<b>59,4</b>	<b>55,3</b>	<b>11,8</b>	<b>16,3</b>

Source : Steunpunt Werk

8 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

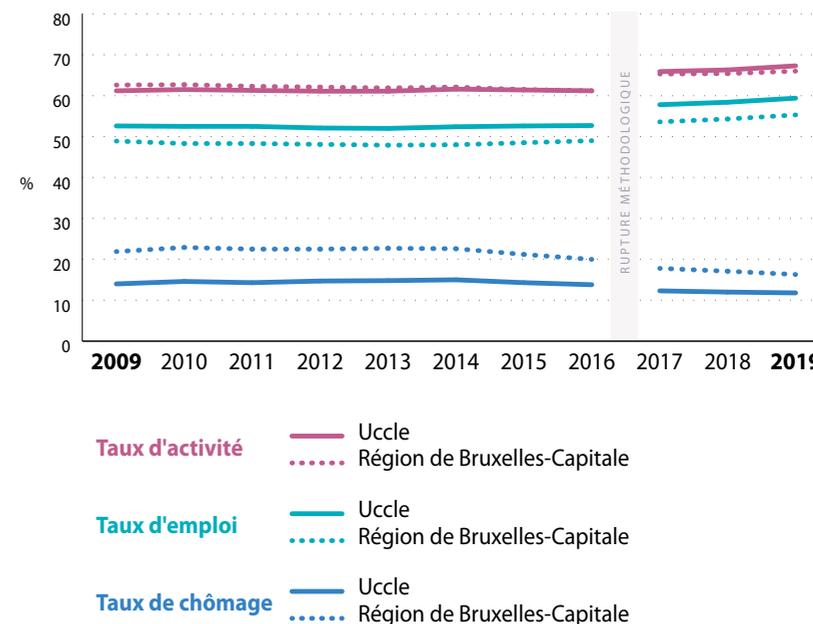
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série est à souligner sur la figure 5-4 : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Uccle, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact important. En effet, 3 088 résidents de la commune travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021<sup>9</sup>, soit 10 % des actifs occupés (et 9 % du total des actifs).

Outre cette rupture de série, les taux d'emploi et d'activité ont très légèrement augmenté dans la commune entre 2017 et 2019.

Hormis l'effet de la rupture de série sur le **taux de chômage** (cf. supra), celui-ci a plutôt stagné à Uccle, alors qu'il a légèrement baissé en Région bruxelloise. Cette baisse au niveau régional s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais cette baisse s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales). Cela explique en partie une baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation). L'effet de cette réforme ne s'observe cependant que faiblement sur l'évolution du taux de chômage total à Uccle et est plus marqué dans les communes plus pauvres.

5-4

### Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019

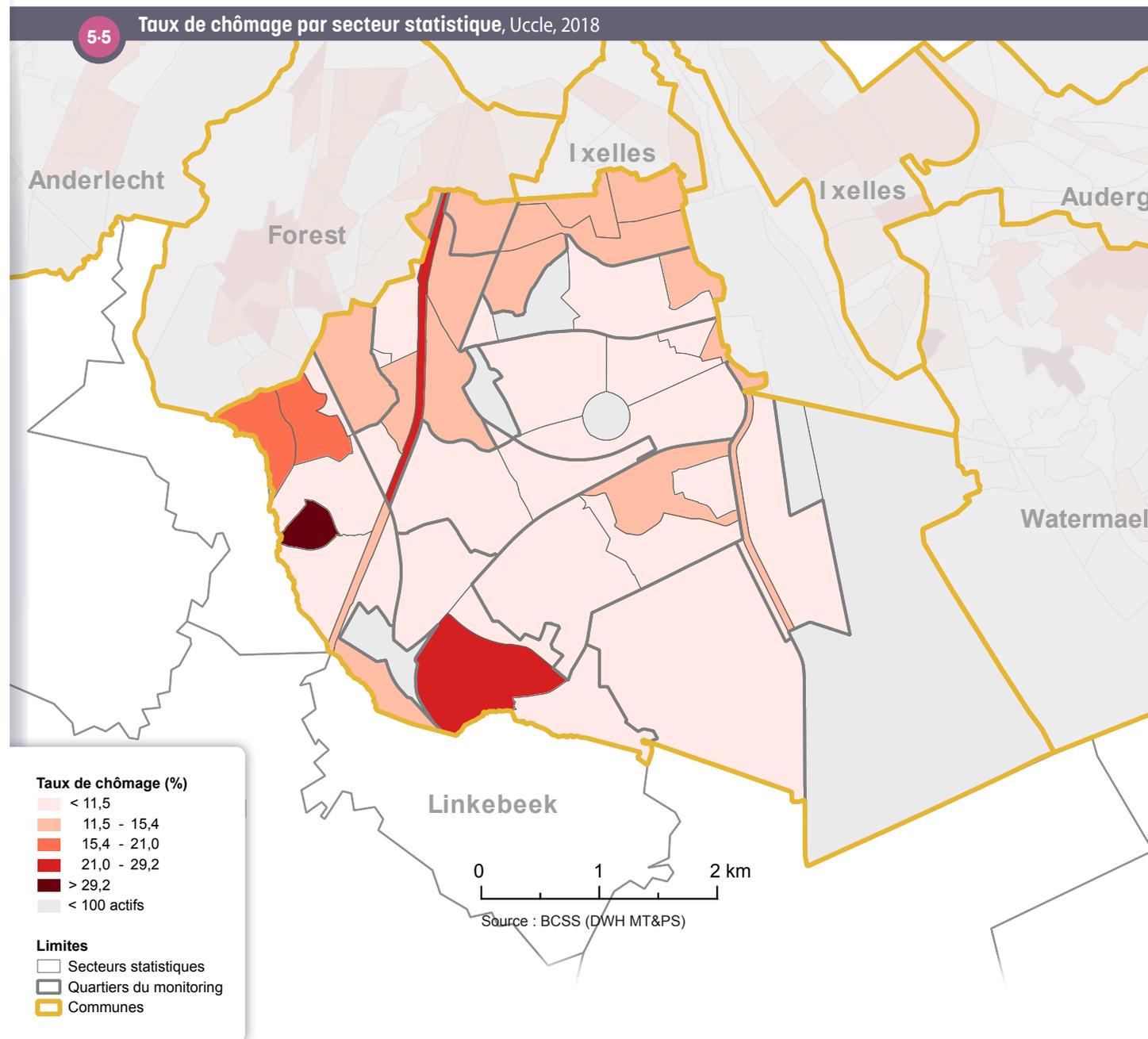


Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

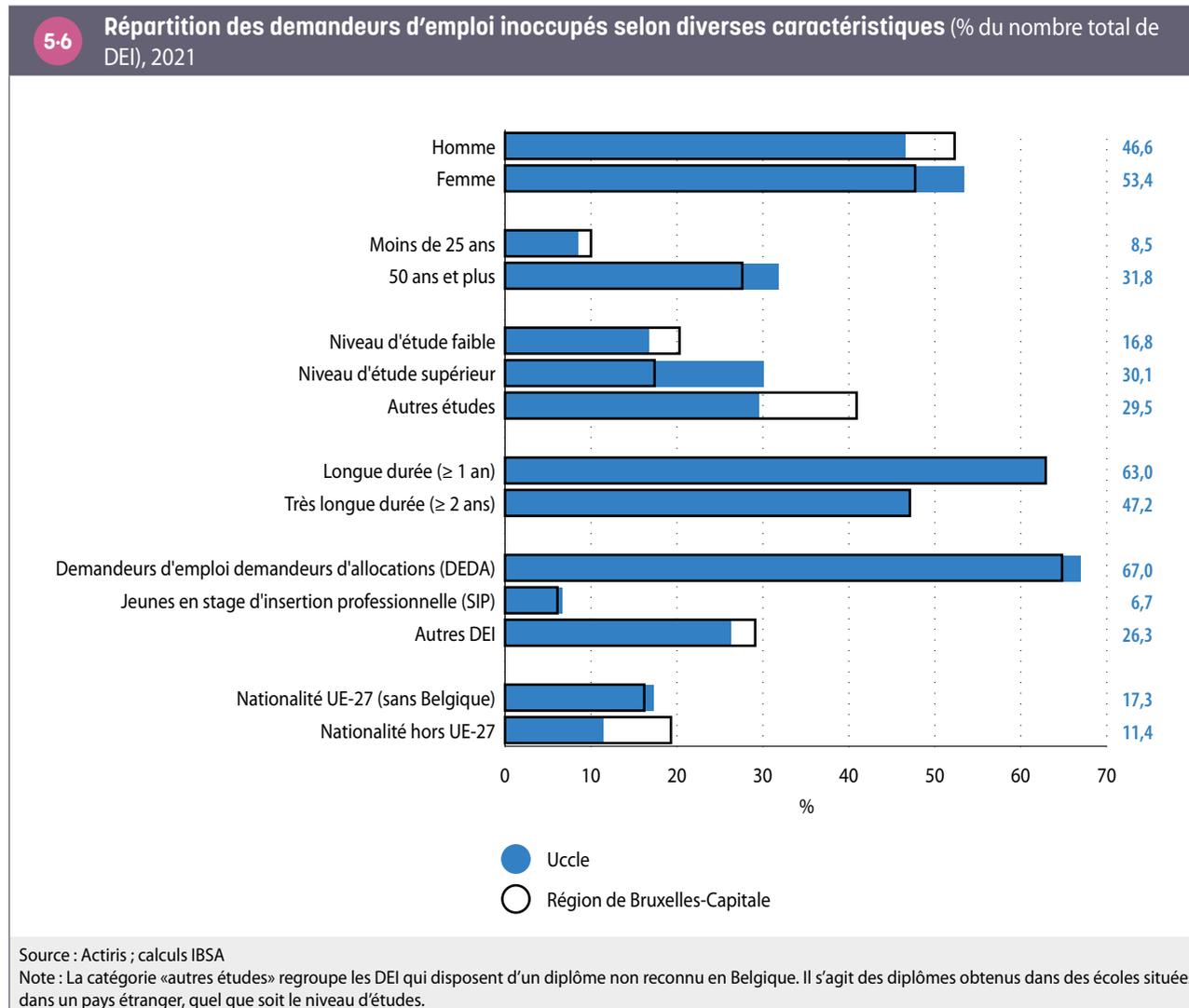
9 Source: IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

Les **taux de chômage** sont globalement bas sur l'ensemble du territoire communal, sauf notamment dans les **secteurs statistiques** où l'on retrouve une part significative de logements sociaux **5-5**. Le taux de chômage dans le secteur Melkriek est tout particulièrement élevé (36%), et il est important également dans le secteur Homborch (26%), tous deux majoritairement constitués de logements sociaux. Les taux de chômage sont non négligeables dans les secteurs mitoyens Merlo (un quart de logements sociaux) et Zwartebeek (pas de logements sociaux). Dans le reste de la commune, les taux de chômage sont bas, et, globalement (à l'exception des secteurs précités), légèrement plus élevés dans le nord de la commune que dans le sud.



### 5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère à Uccle et au niveau de la Région **5-6**. La principale différence concerne le niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Uccle beaucoup plus de DEI avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. À l'inverse, les DEI avec un niveau d'étude faible mais surtout de ceux dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études»), sont nettement moins représentés à Uccle. La part de DEI de nationalité non-européenne (EU27) est également inférieure dans la commune. En outre, en comparaison avec la situation régionale, les femmes et les personnes d'au moins 50 ans sont proportionnellement plus présentes au sein des DEI de Uccle.

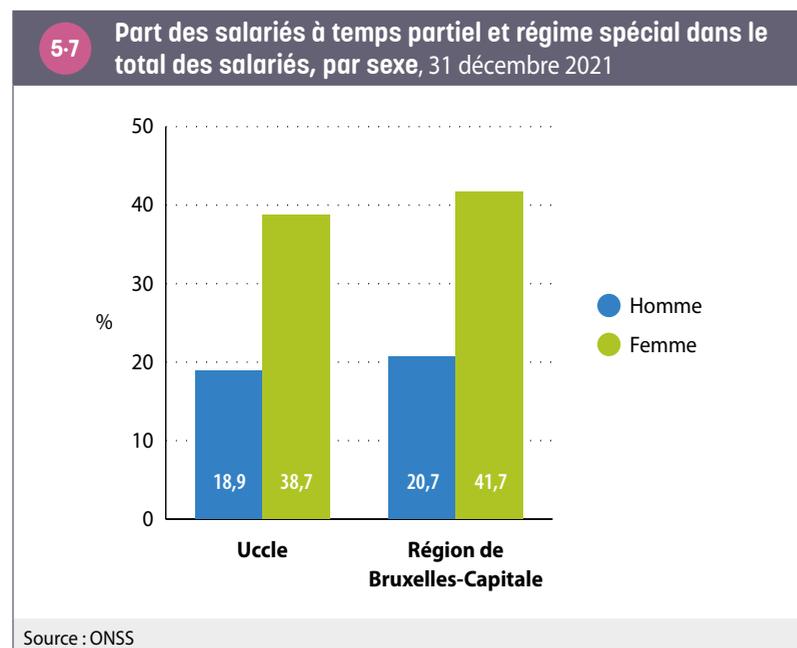


## 5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS UCULOIS

En 2019, 23 539 résidents uclois sont salariés. Parmi eux, 16 % travaillent dans leur commune de résidence et 84 %, en dehors de celle-ci<sup>10</sup>. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Uccle, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Uccle.

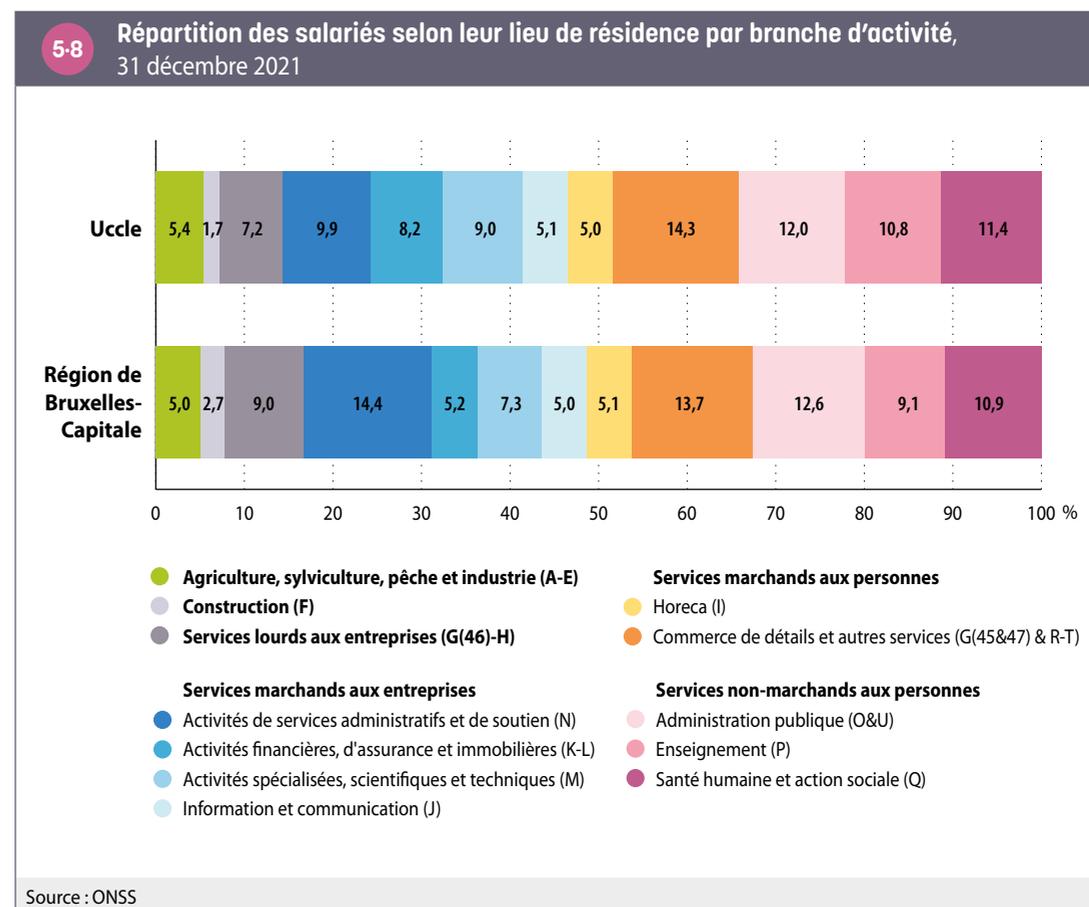
### Salariés à temps partiel

De manière générale, à Uccle comme à l'échelle régionale, le travail à temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. En effet, 39 % des femmes salariées ucloises sont à temps partiel, contre 19 % chez les hommes salariés uclois. La proportion de temps partiel est un peu moins élevée à Uccle qu'en Région bruxelloise, et ce pour les deux sexes **5-7**.



### Les branches d'activités des salariés uclois

La répartition des salariés uclois par branche d'activité ne s'écarte pas fortement de la situation régionale. On note toutefois que les salariés de Uccle sont proportionnellement moins présents dans les activités de **services administratifs et de soutien**, la construction et les **services lourds aux entreprises**. À l'inverse, ils sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, un peu plus présents dans les secteurs des activités financières, d'assurance et immobilières ainsi que dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques **5-8**.



10 Source : Steunpunt Werk.

# 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Uccle, 2019



**10 763**  
sièges sociaux  
assujettis à la TVA



**2 714**  
unités locales  
d'établissement



**23 046**  
salariés



**9 301**  
indépendants



**570**  
emplois dans les institutions  
internationales

## 6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire ucclois, en 2019, on dénombre 10 763 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 2 714 **unités d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)<sup>11</sup>. Ces établissements accueillent 23 046 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 9 301 indépendants exercent leur activité à Uccle<sup>12</sup> 6-1. Enfin, 570 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire de Uccle.

11 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

12 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

## 6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DE UCCLE

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Uccle ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- la part d'indépendants y est beaucoup plus élevée (29 % des actifs occupés à Uccle sont indépendants, contre 13 % dans la Région);
- les ouvriers sont, en proportion de l'emploi salarié, plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (à l'inverse des employés et surtout des fonctionnaires). En effet, 28 % des salariés qui travaillent à Uccle sont ouvriers, contre 20 % dans la Région.
- La part des femmes parmi les salariés est nettement supérieure à Uccle que dans la Région (62 % de femmes, contre 51 % dans la Région).

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Uccle	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	28,8 %	13,2 %
<b>Répartition de l'emploi salarié selon le statut</b>		
Part des ouvriers	27,7 %	20,1 %
Part des employés	59,3 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	13,0 %	17,9 %
<b>Répartition homme-femme parmi les salariés</b>		
Part des femmes	61,7 %	51,2 %
Part des hommes	38,3 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises à Uccle, la commune accueille, en proportion du nombre d'habitants, plus de sièges sociaux qu'à l'échelle régionale : on compte 129 **sièges sociaux** pour 1 000 habitants à Uccle, contre 93 pour 1 000 dans la Région. Ceci s'explique en partie par le nombre relativement élevé d'indépendants installés à Uccle. Le nombre d'établissements (en proportion) est par contre équivalent à Uccle et dans la Région.

En revanche, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est inférieur à Uccle par rapport à la Région bruxelloise dans son ensemble **6.3**.

Les entreprises de très petites tailles (moins de 5 salariés) sont nettement surreprésentées à Uccle (74 % des établissements, contre 65 % dans la Région).

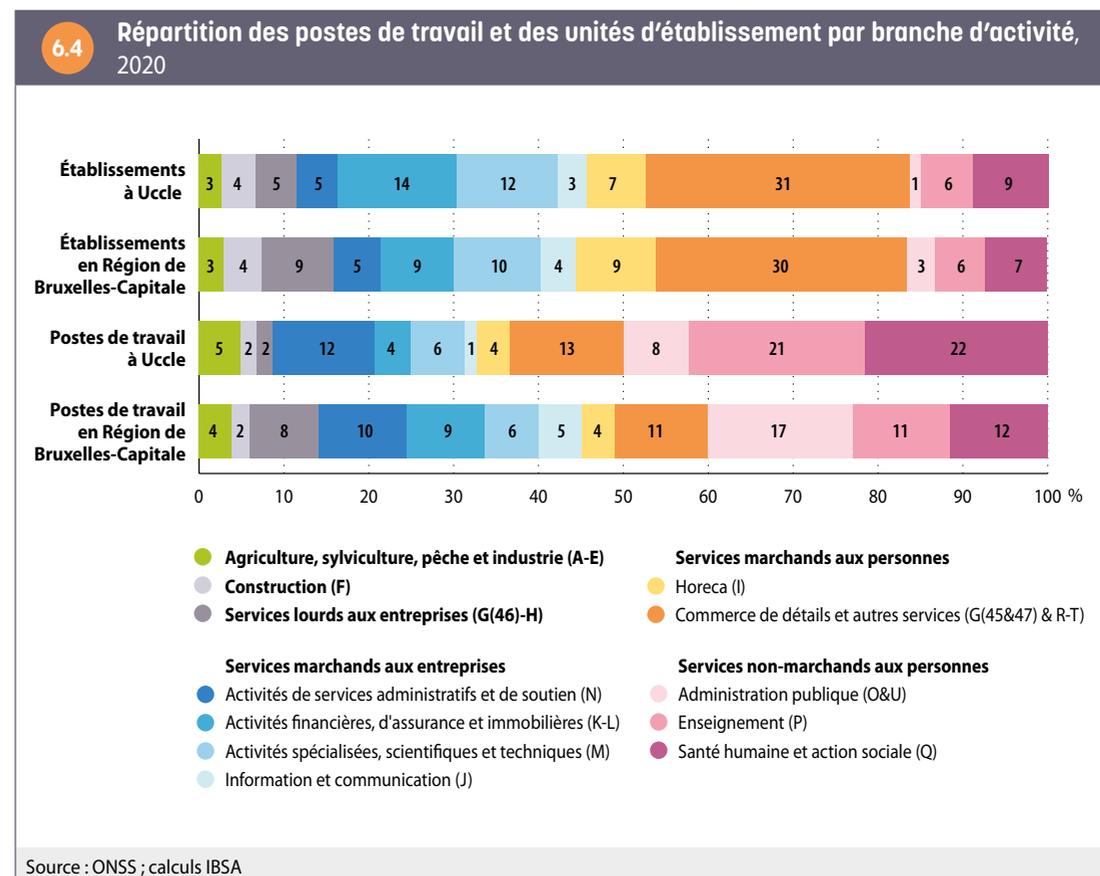
6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Uccle	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	129,3	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	31,4	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	1,5 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	74,3 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	11,2 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	11,0 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	2,8 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	0,6 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécificités sectorielles, plus marquées en termes de nombre de postes que de nombre d'établissements **6.4** :

- Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale représente le premier secteur en termes d'emplois à Uccle avec 22 % des postes (contre 12 % à l'échelle régionale), du fait notamment de la présence de plusieurs centres médicaux/cliniques (Edith Cavell, Sainte-Elisabeth, ...) et d'un nombre important de maisons de repos.
- Le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de postes est celui de l'enseignement (21 % des postes, contre 11 % à l'échelle régionale). La commune compte en effet un grand nombre d'écoles sur son territoire, mais aussi d'établissements d'enseignement pour adultes.

- On note également une légère surreprésentation des postes dans le secteur de l'industrie, des activités de **services administratifs et de soutien** et du commerce de détail et autres services.
- À l'inverse, les secteurs des **services lourds aux entreprises**, des activités financières, d'assurance et immobilières, de l'information et communication et de l'administration publique sont sous-représentés en termes de nombre de postes, mais pas toujours d'établissements. En effet, par exemple, le nombre d'établissements dans le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières est (en proportion) plus important à Uccle que dans la Région.



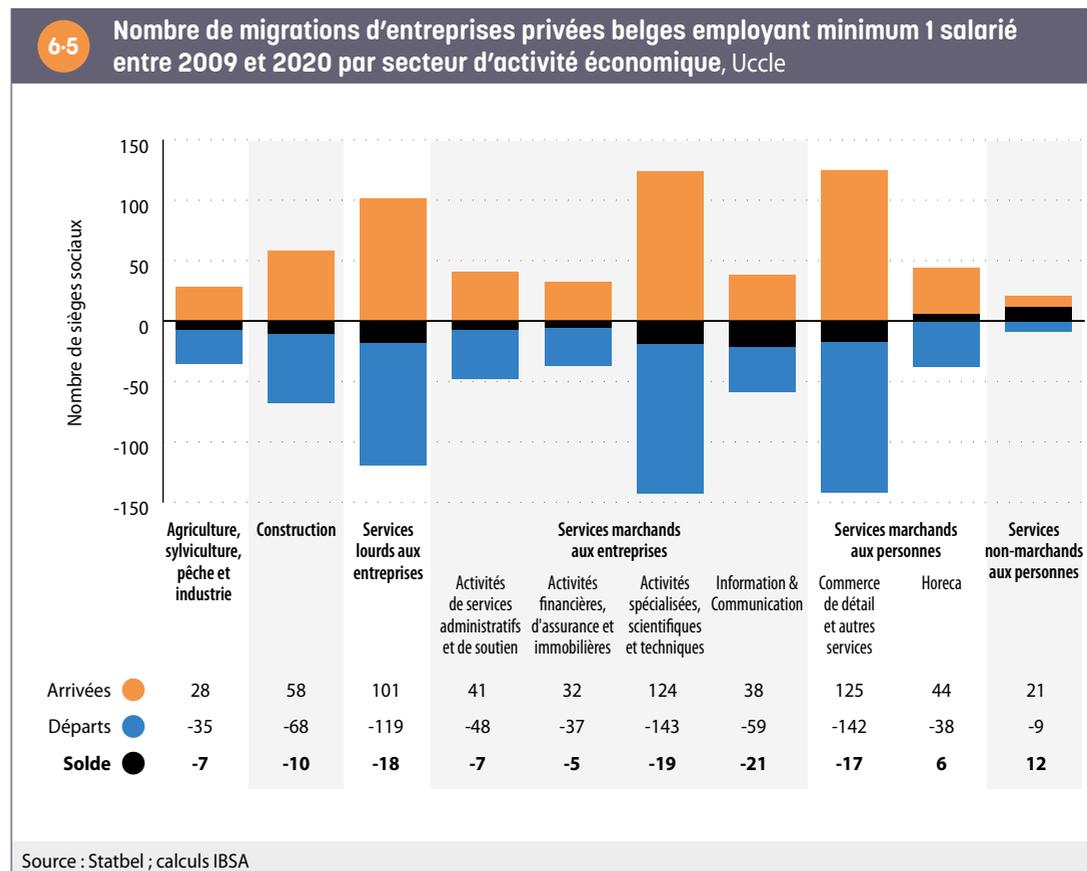
### 6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, comme dans les autres communes bruxelloises, le **solde migratoire d'entreprises** de Uccle est négatif (-86 entreprises, soit -5 pour 1 000). Uccle a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié<sup>13</sup>; 612 entreprises se sont installées à Uccle alors que 698 ont quitté la commune sur la période 2009-2020.

Les soldes migratoires d'entreprises de Uccle sont négatifs dans la grande majorité des secteurs d'activité. Ils sont en revanche positifs pour deux secteurs : l'Horeca et les services non-marchands aux personnes **6-5**, ce qui contribue à la dynamique commerciale à Uccle.

Si on distingue les migrations des entreprises de Uccle en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), la commune connaît :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-95 entreprises, soit -6 pour 1 000 entreprises) ;
- un solde migratoire légèrement positif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (+9 entreprises, soit +1 pour 1 000 entreprises).



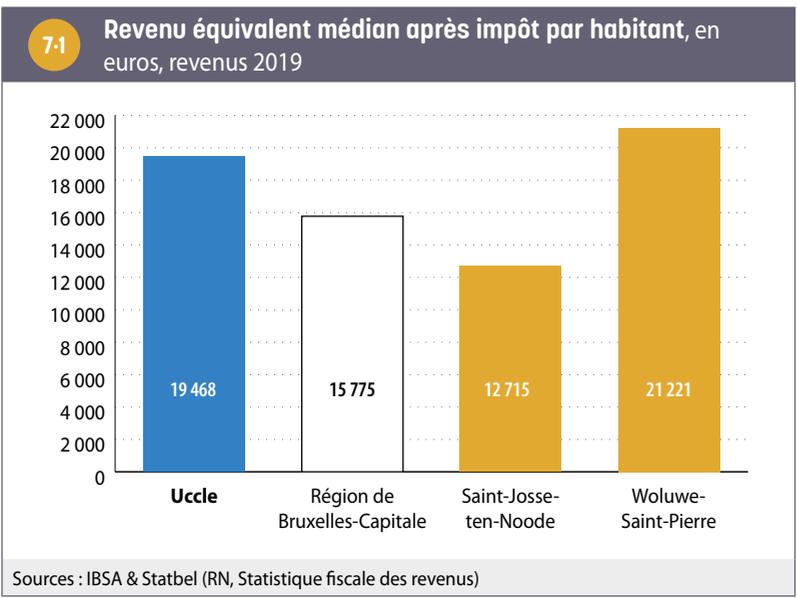
<sup>13</sup> L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

# 7.

# REVENUS

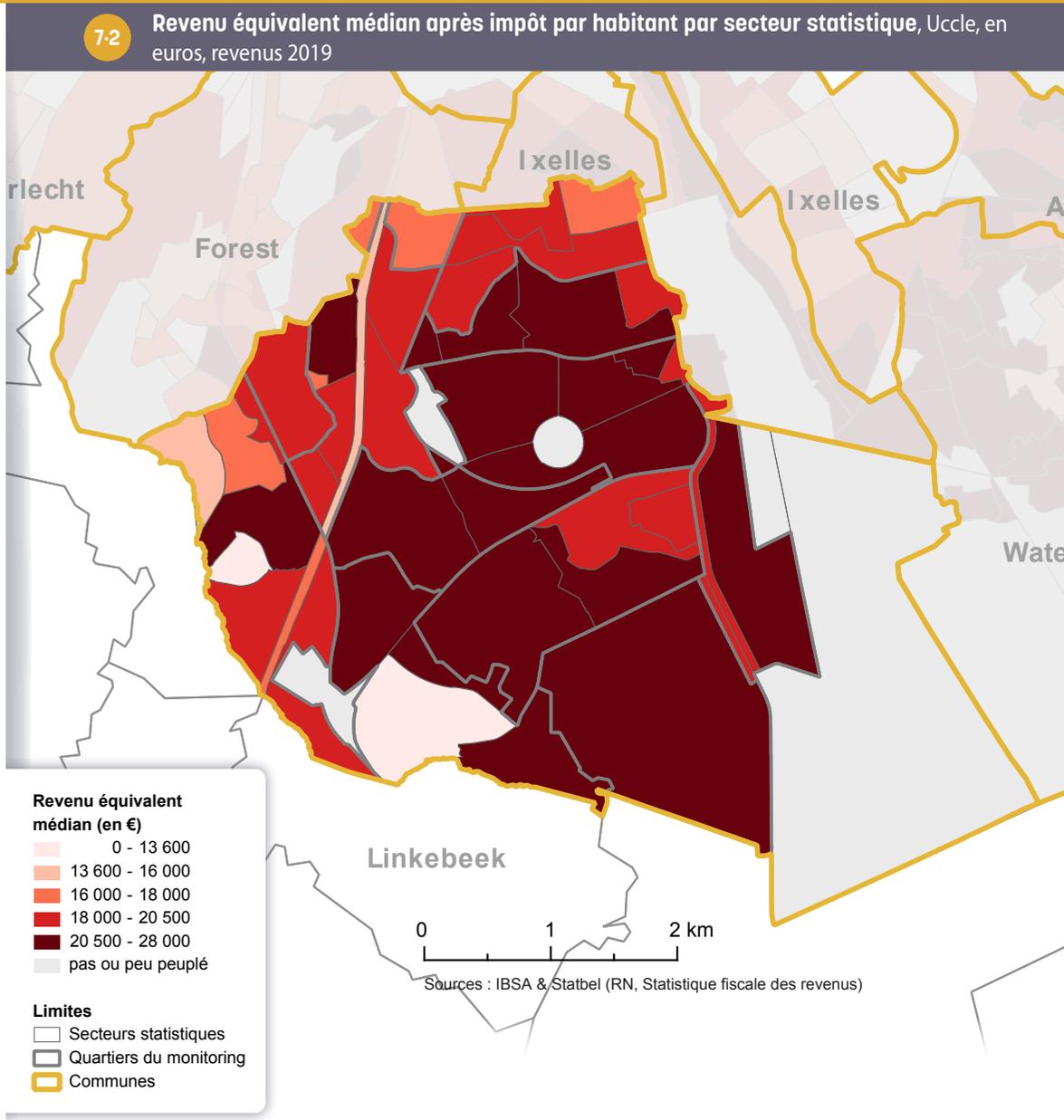
## 7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt**<sup>14</sup> s'élève à 19 468 euros à Uccle pour l'année 2019, soit 23 % au-dessus de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé [7-1](#).



Les **revenus équivalents médians après impôt** varient dans une certaine mesure sur le territoire ucclois [7-2](#). Les revenus médians sont relativement élevés, voire très élevés sur l'essentiel du territoire d'Uccle. Ils sont globalement plus élevés dans le sud-est de la commune et dans le centre que dans le nord-ouest.

14 Dans ce chapitre, les termes « revenu médian » ou « revenu équivalent médian » sont utilisés aléatoirement pour désigner « revenu équivalent médian par habitant après impôt ».



Il existe cependant certaines zones plus défavorisées à Uccle. En effet, les revenus médians sont nettement moins élevés dans quelques secteurs spécifiques au sud de la commune. Le revenu médian est particulièrement bas dans les secteurs Homborch et Melkriek, majoritairement constitués de logements sociaux. Situé dans le quartier de Calevoet-Moensberg, le secteur Zwartebeek présente également un revenu médian bas. D'autres secteurs dans le nord de la commune présentent un revenu médian inférieur à la médiane communale : c'est le cas notamment de Merlo, le Chat et Bascule <sup>7.2</sup>.

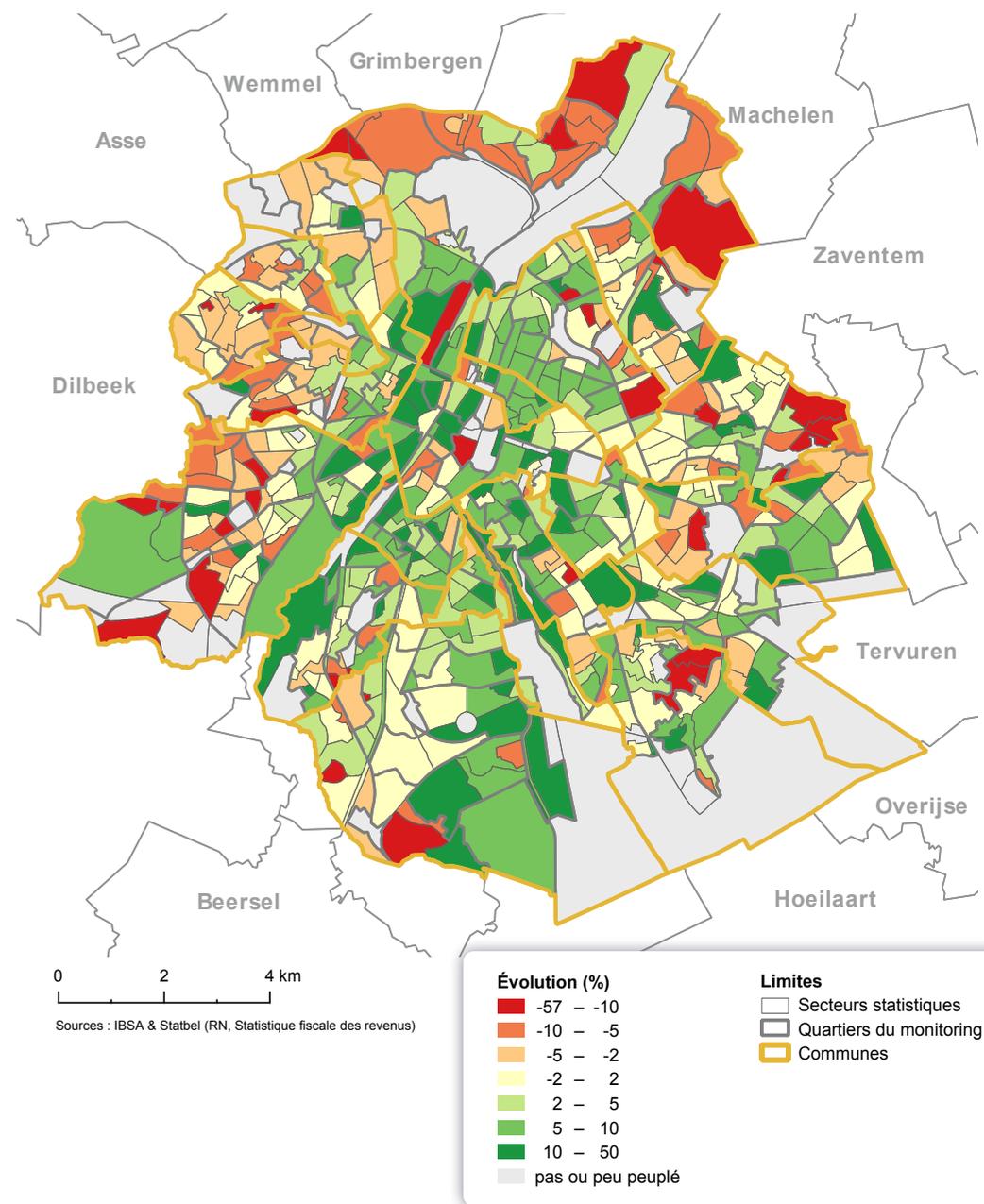
La carte <sup>7.3</sup> représente l'évolution des revenus en termes réels<sup>15</sup> par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en première couronne urbaine en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** (dont Uccle fait partie) est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux **secteurs statistiques** de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux<sup>16</sup>.

À Uccle, l'évolution du revenu médian est assez contrastée selon les **secteurs**. Bon nombre de secteurs, entre autres parmi les plus aisés, indiquent une augmentation de leur revenu médian, parfois importante, en particulier dans l'est et le sud de la commune. En revanche, les secteurs de logements sociaux (Homborch et Melkriek) indiquent quant à eux une détérioration importante de leur revenu médian. Un certain nombre de secteurs à différents endroits de la commune indiquent une baisse, légère à moyenne des revenus (ex. Moensberg, Alphonse XIII, Vossegat-ouest...). Dans plusieurs secteurs, les revenus ont peu évolué, notamment dans le centre de la commune.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique / quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

### Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



15 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

16 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, est plus élevé à Uccle que la moyenne des coefficients des 19 communes **7-4**. Après Ixelles, c'est la commune où le **coefficient de Gini** est le plus élevé.

<b>7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019</b>		
	<b>Uccle</b>	<b>Moyenne des 19 communes</b>
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,47	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,40	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les personnes avec des **revenus équivalents après impôt** dans les classes de revenus supérieurs à 20 000 euros sont plus représentées à Uccle qu'à l'échelle régionale. La surreprésentation s'accroît à mesure que l'on monte dans les revenus, avec une part plus de deux fois plus élevée de personnes avec des revenus équivalents de plus de 50 000 euros dans la commune qu'en Région bruxelloise. Les habitants aux revenus équivalents bas à moyens (classes de 5 000 à 15 000 euros) sont quant à eux, sous-représentés à Uccle par rapport à la situation régionale

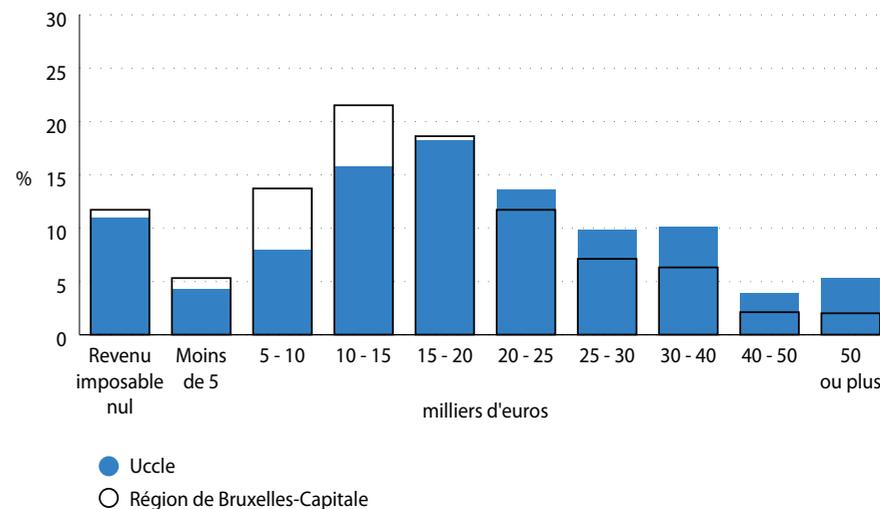
**7-5**

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul à Uccle est légèrement moins élevée qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le **revenu d'intégration sociale** et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc.

Les différentes catégories de contribuables mentionnées au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes de revenus équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

**7-5**

### Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Uccle comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes <sup>7-6</sup>. C'est le cas pour tous les types de ménages à Uccle, y compris dans le cas des personnes isolées ; à l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à celui de leurs homologues masculins. Pour les couples et les familles monoparentales, la différence de revenu médian entre les hommes et les femmes est plus élevée à Uccle qu'à l'échelle de la Région.

#### 7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

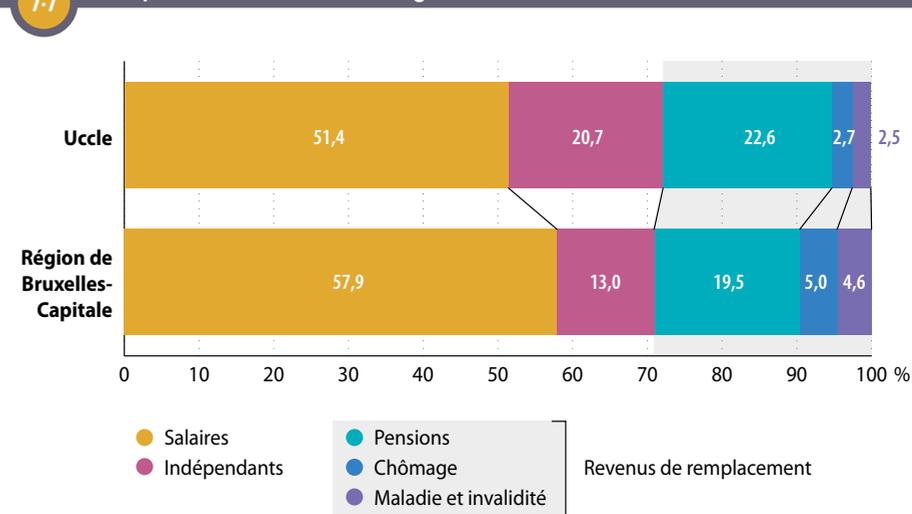
	Uccle			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	22 595	21 573	21 962	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	25 685	18 981	22 924	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	32 864	23 406	28 022	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	28 377	20 737	21 541	21 221	18 032	18 495
<b>Total</b>	<b>26 718</b>	<b>21 128</b>	<b>23 536</b>	<b>21 751</b>	<b>18 408</b>	<b>19 886</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont repris dans ce tableau.  
• Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.  
• La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source des revenus fiscaux (avant impôt) en 2019 indique que la part des revenus issus du travail indépendant est plus importante à Uccle qu'à l'échelle régionale (21 % contre 13 %). La part des revenus issus des pensions est également plus importante à Uccle (23 % contre 19,5 % dans la Région), en lien avec la part plus importante de personnes âgées dans la commune. À l'inverse, la part des revenus issus du travail salarié y est moins importante qu'à l'échelle de la Région, de même que celle des revenus issus des allocations de chômage et d'invalidité <sup>7-7</sup>.

#### 7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

## 7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 7 % perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion, 4 % une indemnité d'invalidité, 3 % un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et 2 % une allocation aux personnes handicapées. Parmi les jeunes de 18-24 ans, la proportion de personnes percevant le RIS (ou ERIS) est de 7 %. Si ces pourcentages ne sont pas négligeables, ils sont toutefois généralement bien inférieurs à ceux de la Région, avec une différence particulièrement marquée concernant le pourcentage de bénéficiaires d'un (E)RIS. Enfin, 7 % des personnes âgées de 65 ans ou plus à Uccle perçoivent la GRAPA et 3 % une allocation aux personnes handicapées (contre respectivement 13 % et 6 % dans la Région)

7-8

	Uccle			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
<b>Population âgée de 18 à 24 ans</b>	6 940	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	481	3,5	6,9	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	94	3,9	1,4	7,9	2,5
<b>Population âgée de 18 à 64 ans</b>	51 707	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	1 432	1,8	2,8	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	3 439	9,3	6,7	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 948	2,2	3,8	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	805	1,3	1,6	1,8	2,0
<b>Population âgée de 65 ans et plus</b>	16 032	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	1 077	5,3	6,7	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	538	2,8	3,4	6,0	6,4

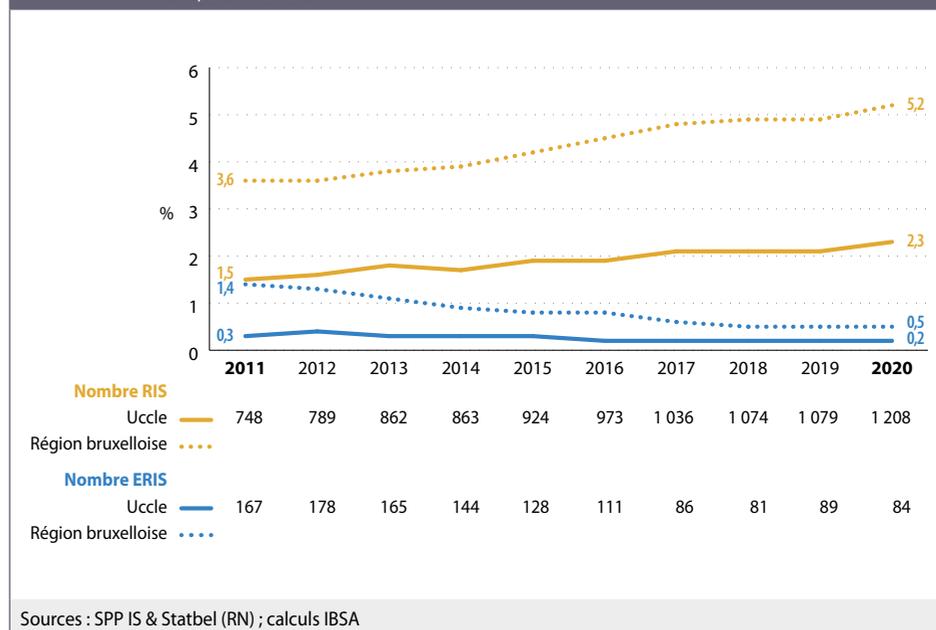
Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA  
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.  
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

**L'évolution** de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) indique une augmentation entre 2011 et 2020, à Uccle comme en Région bruxelloise **7-9**. L'écart entre Uccle et la Région s'est légèrement creusé pour cet indicateur.

Le nombre et la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale**, déjà très bas à Uccle, ont diminué durant la période 2011-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.

7-9

### Évolution de la part des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent dans la population âgée de 18 à 64 ans, en moyenne annuelle, 2011-2020



### 7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 11 528 personnes ont droit à une intervention majorée à Uccle en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 14 % de la population, contre 26,5 % dans la Région [7-10](#). La part des BIM est donc bien inférieure à celle de la Région et ce pour chacune des catégories d'âge. Pour les 65 ans et plus, la part de BIM parmi les femmes est supérieure à celle des hommes, et cet écart est un peu plus marqué à Uccle qu'à l'échelle de la Région.

7-10

**Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021**

Classe d'âge	Uccle						Région de Bruxelles-Capitale		
	Nombre de bénéficiaires <sup>(1)</sup>			Pourcentage de bénéficiaires <sup>(1)</sup> dans la population			Pourcentage de bénéficiaires <sup>(1)</sup> dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1 147	1 128	2 275	13,3	13,4	13,4	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	578	558	1 136	16,8	15,9	16,4	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	2 173	2 995	5 168	10,3	12,7	11,5	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	896	2 053	2 949	14,2	21,1	18,4	30,6	35,3	33,4
<b>Total</b>	<b>4 794</b>	<b>6 734</b>	<b>11 528</b>	<b>12,1</b>	<b>14,9</b>	<b>13,6</b>	<b>24,8</b>	<b>28,2</b>	<b>26,5</b>

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)

(1) Titulaires et personnes à charge.

# 8. FINANCES COMMUNALES

## 8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Après un léger déficit en 2015, le budget ordinaire a enregistré un excédent pour les années 2016 à 2020, avec des recettes supérieures aux dépenses. Le résultat cumulé était positif chaque année.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette et les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne moins élevées à Uccle pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises **8-1**.

<b>8-1</b> Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	<b>Uccle</b>	<b>19 communes bruxelloises</b>
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 548	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 466	1 886
Dette en euros par habitant	1 416	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	230	292
Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA		

## 8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**<sup>17</sup> constituent la principale source de recettes d'Uccle. Leur part dans les recettes ordinaires est très importante par rapport à celle des 19 communes réunies (41 % contre 29 %, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont parmi les plus élevées des 19 communes, bien que le pourcentage des centimes additionnels sur le précompte immobilier corresponde à la moyenne.

Les centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**<sup>18</sup> représentent la deuxième source de revenus de la commune. Comme pour le précompte immobilier, la part de cette source à Uccle est nettement supérieure à celle des 19 communes réunies (19 % contre 10 %, moyenne des comptes 2015-2020). Le revenu médian des habitants d'Uccle est nettement supérieur à la moyenne régionale, de sorte que, même à un taux relativement bas, le rendement de l'impôt des personnes physiques par habitant à Uccle est élevé (voir chapitre **7**, Revenus).

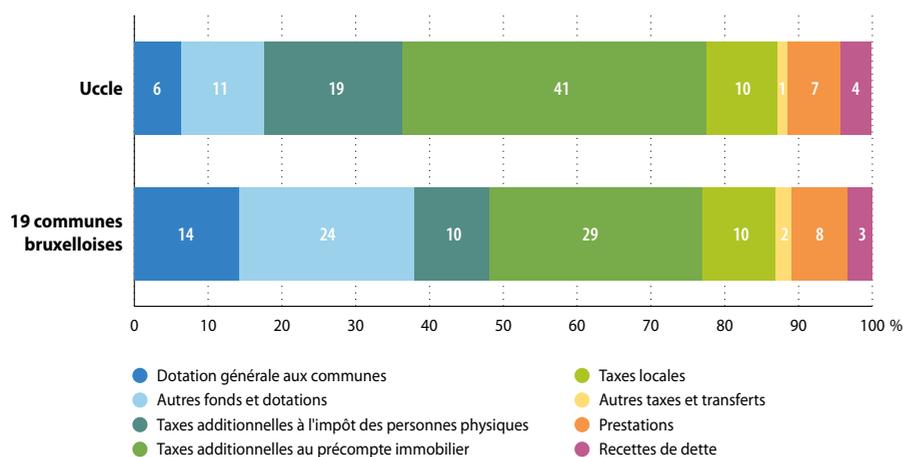
La somme des **fonds et dotations**<sup>19</sup> constitue la troisième source de recettes d'Uccle. La part de cette source est nettement inférieure à celle des 19 communes réunies (17 % contre 38 %, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 6 % des recettes de la commune d'Uccle, tandis que les autres fonds et dotations représentent 11 % **8-2**. Ramenées au nombre d'habitants, les recettes de la dotation générale d'Uccle sont parmi les plus faibles des 19 communes sur la période 2015-2020. Les revenus propres élevés de la commune tempèrent en effet les recettes de la dotation générale (rôle compensatoire).

<sup>17</sup> Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

<sup>18</sup> Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

<sup>19</sup> Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

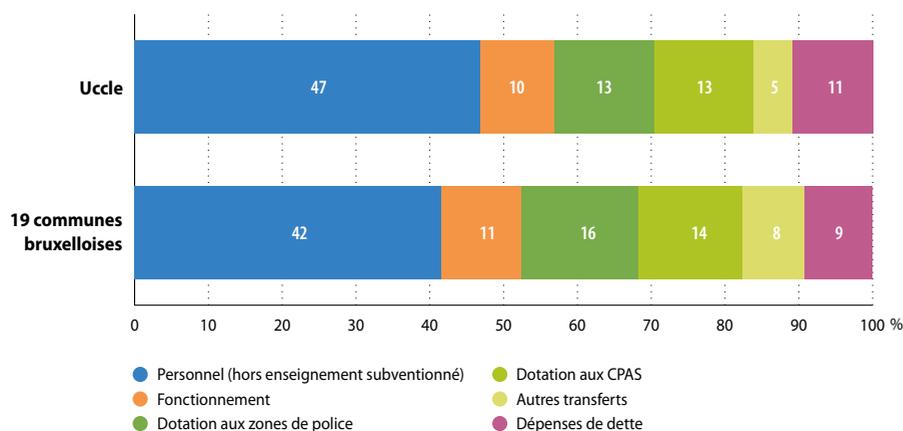
### 8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).  
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

### 8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



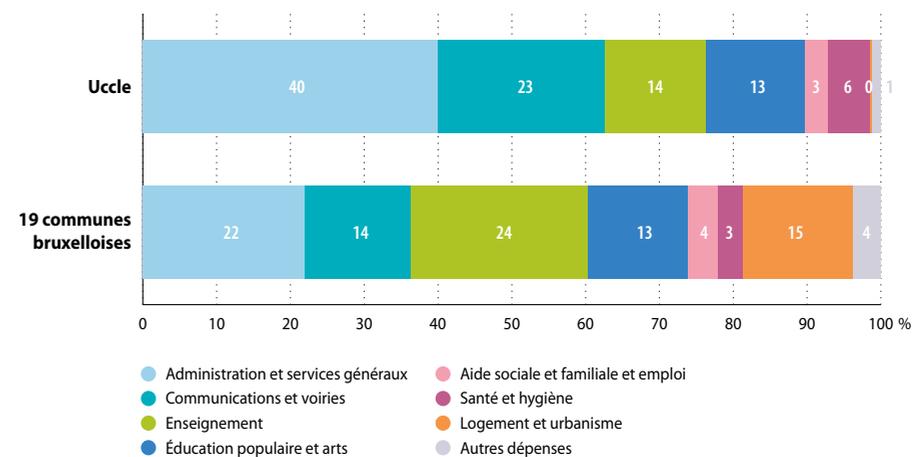
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune d'Uccle. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 47 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes [8-3](#). Les dépenses de fonctionnement, les dotations à la zone de police et au CPAS et les autres transferts sont relativement un peu moins élevés à Uccle que dans les 19 communes réunies, contrairement aux dépenses de dette.

## 8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines de l'administration et des services généraux (40 % des dépenses d'investissement, contre 22 % pour les 19 communes) et des communications et des voiries (23 % des dépenses d'investissement, contre 14 % pour les 19 communes) ont représenté une part importante des investissements d'Uccle au cours de la période 2015-2020. Les domaines de l'enseignement (14 %, contre 24 % pour les 19 communes) ainsi que du logement et de l'urbanisme (0 %, contre 15 %) représentent en revanche une part relativement plus faible des investissements d'Uccle pendant cette période [8-4](#).

### 8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

# 9. LOGEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 18 612 bâtiments (16 654 résidentiels et 1 958 non résidentiels) et 43 885 logements sont recensés à Uccle, dont 1 721 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 862 euros à Uccle, contre 739 euros à l'échelle régionale<sup>20</sup>. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages<sup>21</sup>.

## 9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

Les maisons 3 et 4 façades sont surreprésentées à Uccle en comparaison avec la situation régionale : elles représentent respectivement 19 % et 13 % des bâtiments résidentiels, contre 9 % et 4 % dans la Région 9.1.

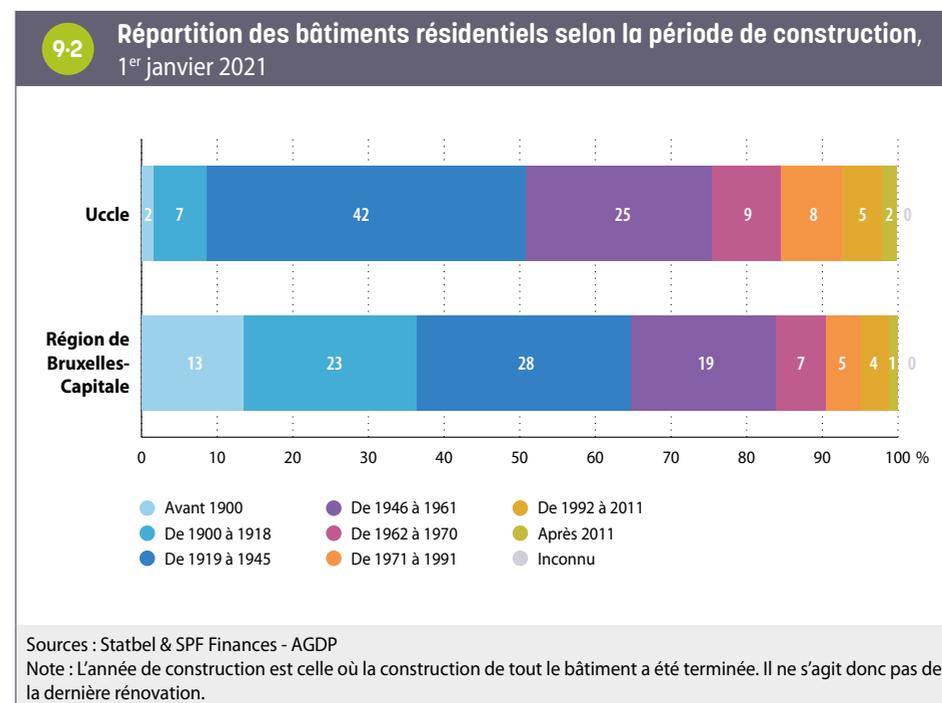
9.1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Uccle	49 %	19 %	13 %	19 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

20 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrb-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>. À noter que la taille des logements est plus grande à Uccle qu'en moyenne régionale. Il faut aussi souligner qu'il s'agit des loyers moyens effectivement payés par les locataires en 2018, il ne s'agit donc pas des loyers demandés pour les nouveaux baux ou les nouvelles annonces. Les loyers sur cette base sont nettement inférieurs aux loyers moyens des logements proposés à la location via Immoweb et autres.

21 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

Uccle fait partie de la **deuxième couronne** urbaine, ce qui implique une urbanisation plus tardive que les communes de **première couronne**. Les bâtiments très anciens (construits avant 1919) sont donc assez peu présents. Plus de deux tiers des logements ont été construits entre 1919 et 1961 et un quart après 1961 9.2.



Sur la base du Censur 2011, les logements de grande taille sont surreprésentés à Uccle par rapport à la situation régionale : plus de la moitié des logements à Uccle disposent d'au moins 5 pièces (58 %, contre 42 % à l'échelle de la Région bruxelloise). En particulier, les logements de très grande taille (plus de 8 pièces) sont nettement surreprésentés par rapport à la Région. À l'inverse, la part des logements de moins de 4 pièces est inférieure à Uccle (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Les propriétaires sont plus présents qu'à l'échelle régionale : 51 % des logements à Uccle sont occupés par leur propriétaire, contre 39 % dans la Région (Censur 2011).

## 9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

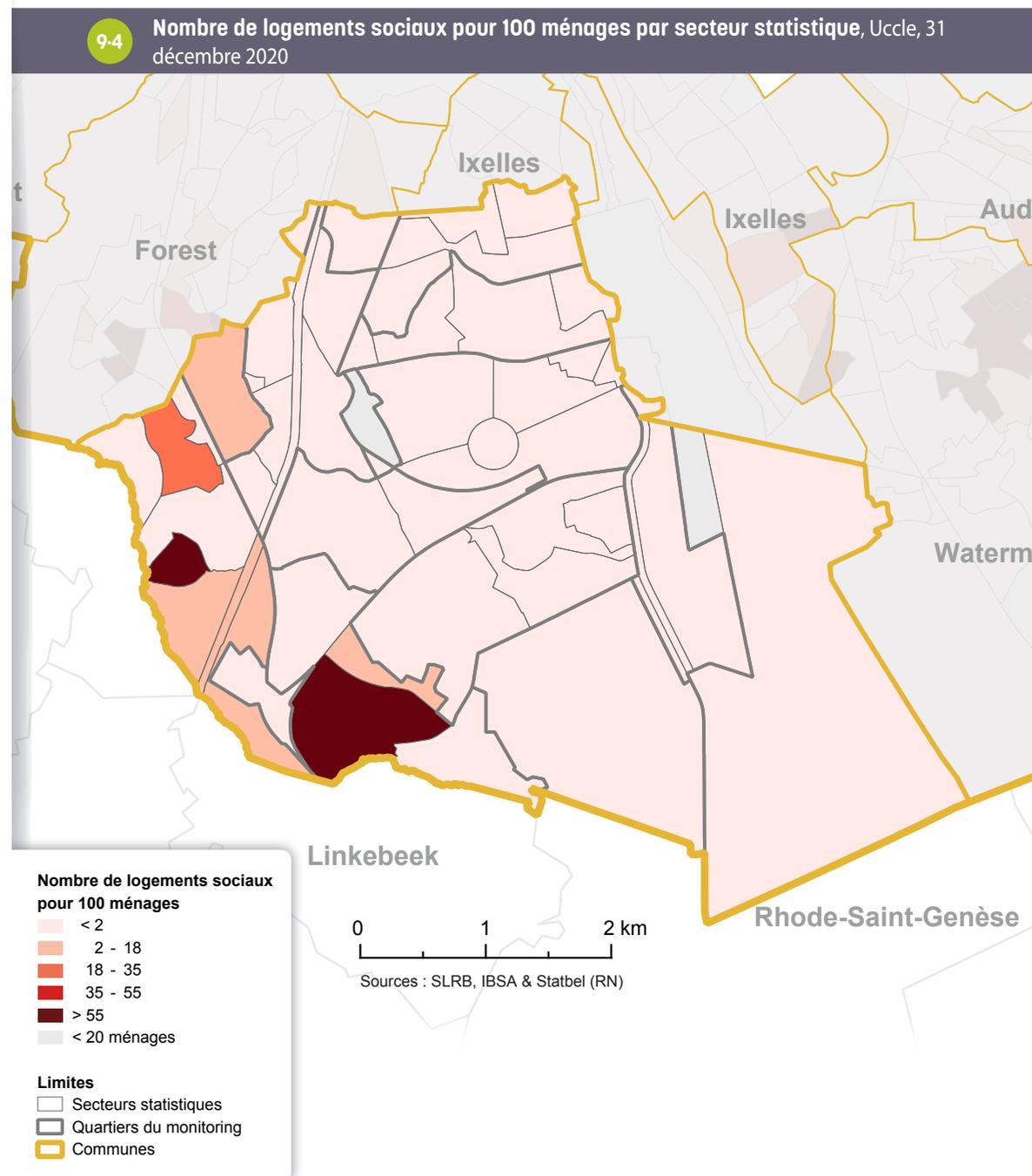
Au 31 décembre 2020, Uccle compte 1 721 logements sociaux, soit 71 de plus qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus bas à Uccle (4,4 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) **9-3**.

En 2022, 1 290 ménages résidant à Uccle (1 335 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 3 % des ménages de la commune, sont par ailleurs inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise<sup>22</sup>.

<b>9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020</b>		
	<b>Uccle</b>	<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>
Nombre de logements sociaux	1 721	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	4,4	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

La commune comprend une cité-jardin, la cité du Homborch. Le secteur Homborch est constitué à 89 % de logements sociaux. Les autres logements sociaux sont concentrés dans le secteur Melkriek (constitué à 69 % de logements sociaux) et, dans une moindre mesure, dans le secteur Merlo (27 %

<sup>22</sup> Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



de logements sociaux) – tous deux situés dans le quartier Calevoet-Moensberg. On retrouve également des logements sociaux (dans de moindres proportions) dans quelques autres secteurs dans l'ouest de la commune <sup>9.4</sup>.

Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»<sup>23</sup>. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 211 à Uccle<sup>24</sup>. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Uccle, 258 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché<sup>25</sup>, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé<sup>26</sup>. Au total, on dénombre 196 logements acquisitifs à finalité sociale à Uccle<sup>27</sup> <sup>9.5</sup>.

#### 9.5 Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Uccle	211	258	196
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

Ainsi, le nombre total de logements à finalité sociale est relativement faible à Uccle.

23 Perspective.brussels (2021).

24 185 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019 et 23 logements du Fonds du logement au 01/01/2019 et 3 de la Régie foncière régionale au 01/01/2017.

25 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

26 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

27 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

### 9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

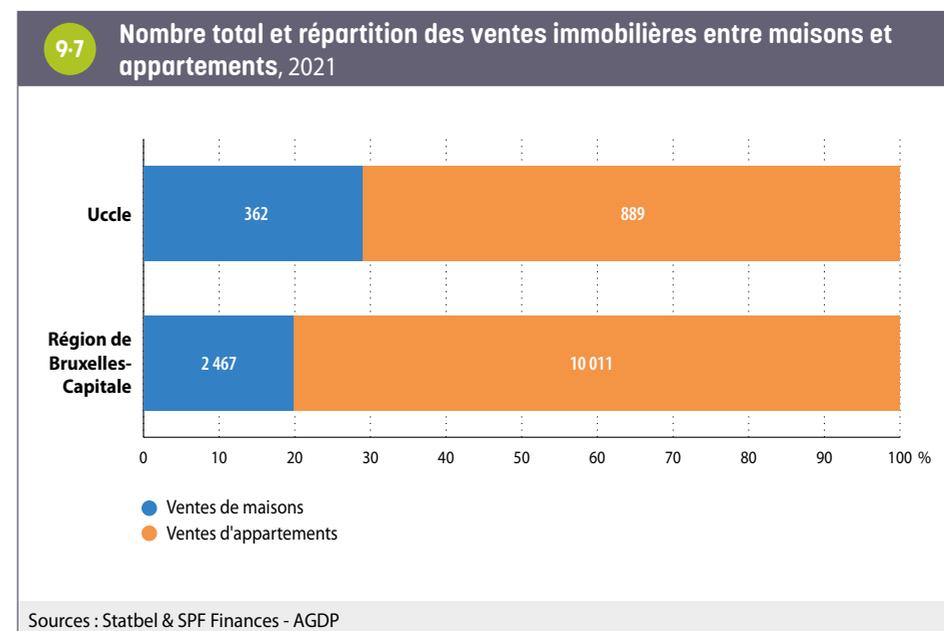
De manière générale, le prix de l'immobilier est plus élevé à Uccle qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, les prix médians des ventes d'appartements et des maisons sont respectivement de 320 000 euros et de 600 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région <sup>9-6</sup>.

Entre 2011 et 2021, les prix de vente médians des appartements et des maisons corrigés de l'inflation ont augmenté de façon très importante à Uccle, encore beaucoup plus qu'en général dans la Région. En effet, les prix de vente des appartements et des maisons ont augmenté de respectivement +31 % et +27 % dans la commune, contre +22 % et +18 % dans la Région.

	Uccle		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
<b>Maisons deux et trois façades</b>				
Prix médian	473 000 €	600 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	274	293	2 115	2 317
<b>Appartements</b>				
Prix médian	245 000 €	320 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	775	889	8 276	10 011
<b>Nombre total de transactions pour 100 ménages<sup>1</sup></b>	3,03	3,22	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA  
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, à Uccle, 71 % des ventes immobilières concernent des appartements et 29 % des ventes de maisons, contre 80 % et 20 % en Région bruxelloise <sup>9-7</sup>.



# 10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

## 10.1. MOBILITÉ

### Motorisation des ménages

À Uccle, on dénombre 0,9 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur supérieure à celle de la Région (0,6). Ce taux de motorisation place Uccle en troisième position des communes les plus motorisées, après Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre (où il est le plus élevé, avec 0,95 voiture par ménage). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (entre autres la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée<sup>28</sup>.

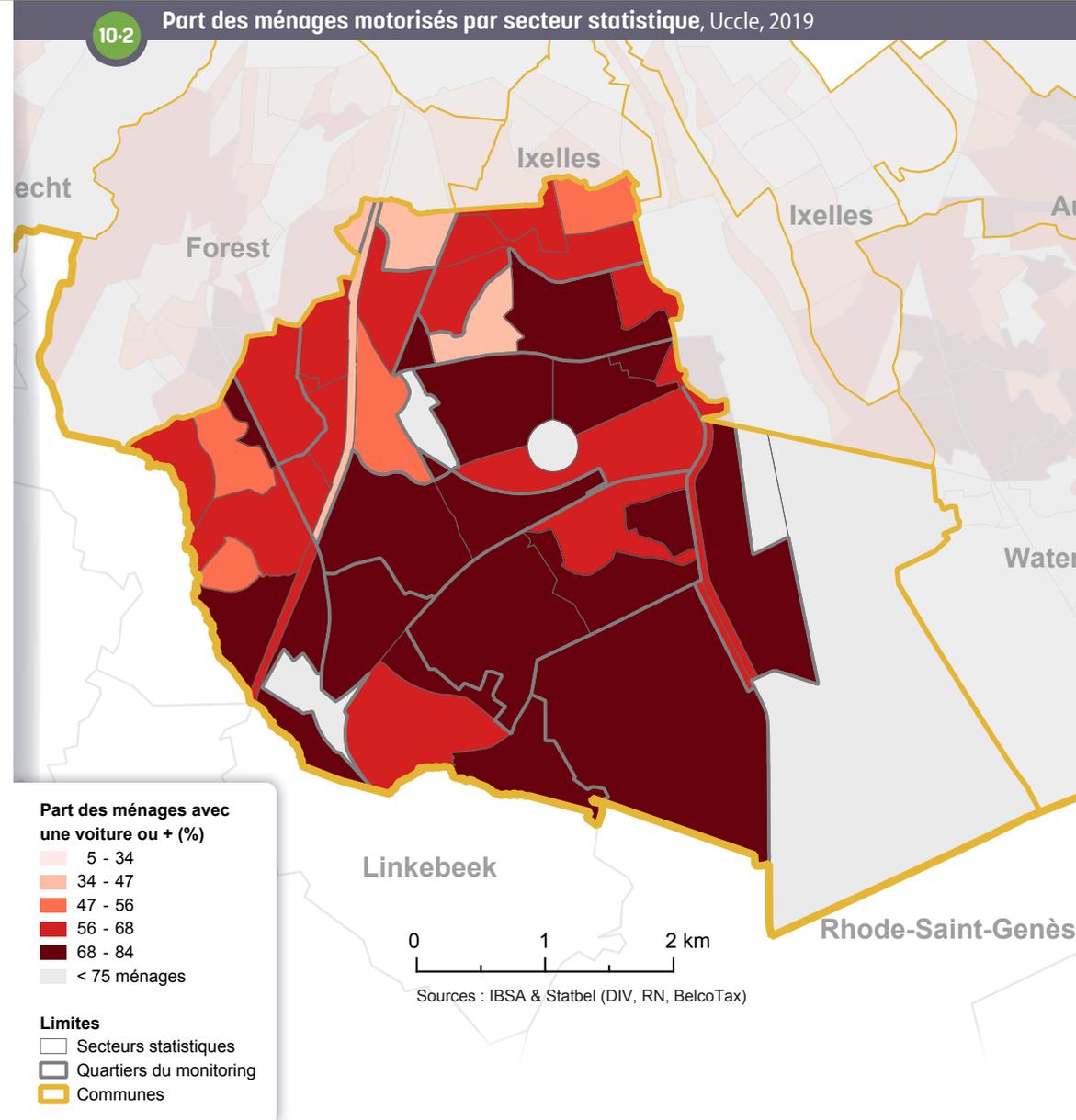
À Uccle, 38 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est bien inférieur à la part régionale (52 %), 44 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 18 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) <sup>10-1</sup>.

10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Uccle	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	38,1	52,3
	1 voiture	%	43,8	37,7
	2 voitures ou plus	%	18,0	10,0
Voitures par ménage	Taux		0,9	0,6
Part des ménages avec une voiture de société	%		13,0	7,7

Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie légèrement au sein de la commune <sup>10-2</sup>. Les taux de motorisation sont globalement moins élevés dans le nord-ouest de la commune que dans le sud-est. Les secteurs de logements sociaux – notamment –

28 Voir IBSA (2019).



se distinguent, dans une certaine mesure, de leur environnement, avec des taux de motorisation un peu moins élevés.

La part de ménages disposant d'une voiture de société à Uccle est supérieure à ce que l'on observe à l'échelle régionale (13 % contre 8 %) <sup>10-1</sup>. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que la part des ménages disposant d'une voiture de société est la plus élevée (16 %). La plus faible est observée à Saint-Josse (2,6 %).

De manière générale, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur. En Belgique, 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur<sup>29</sup>) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

### Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de [première couronne](#), particulièrement à l'est.

En 2021, on dénombre à Uccle 36 emplacements, soit un emplacement pour 2 355 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. Ixelles est la commune la plus équipée, avec un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée <sup>10-3</sup>.

En 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 464 fois en moyenne à Uccle, contre 439 fois dans la Région.

		Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021			
		Uccle	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en terme d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	36	647	80	17
	Habitants par emplacement	2 355	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	16 704	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	464	439	342	441

Source : parking.brussels

29 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

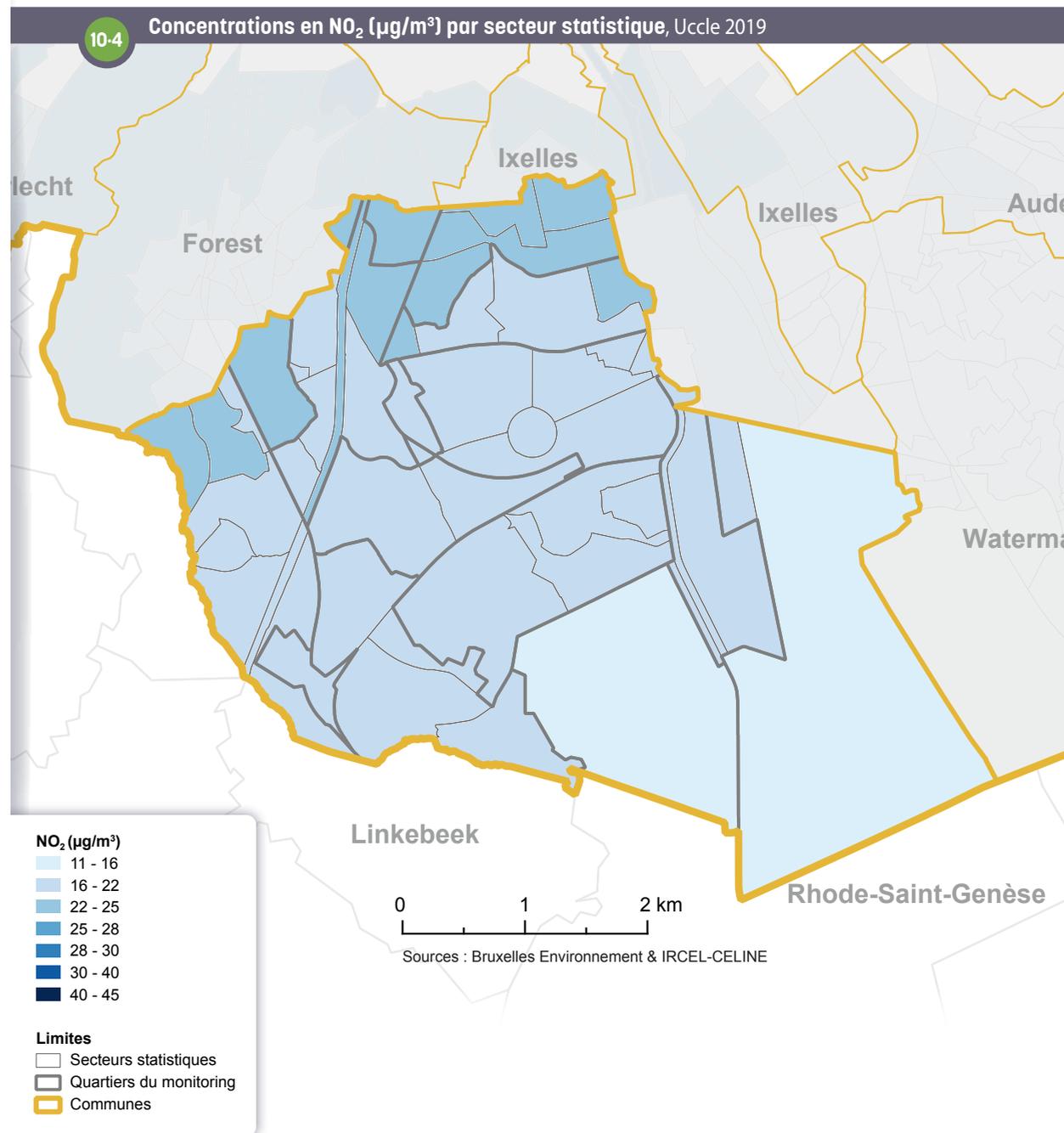
## 10.2. ENVIRONNEMENT

### Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au  $\text{NO}_2$ , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le  $\text{NO}_2$ , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en  $\text{NO}_2$**  relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en  $\text{NO}_2$**  est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains secteurs étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). À Uccle, il y a relativement peu de différences entre les secteurs statistiques en termes d'exposition au  $\text{NO}_2$ . La majorité des secteurs sont faiblement exposés, mais on note toutefois des concentrations un peu plus élevées dans le nord-ouest de la commune, et les concentrations diminuent à mesure que l'on se dirige vers le sud-est. Les concentrations les plus faibles se situent dans les **secteurs** verts Fond et Forêt de Soignes Lorraine-Est **10-4**.



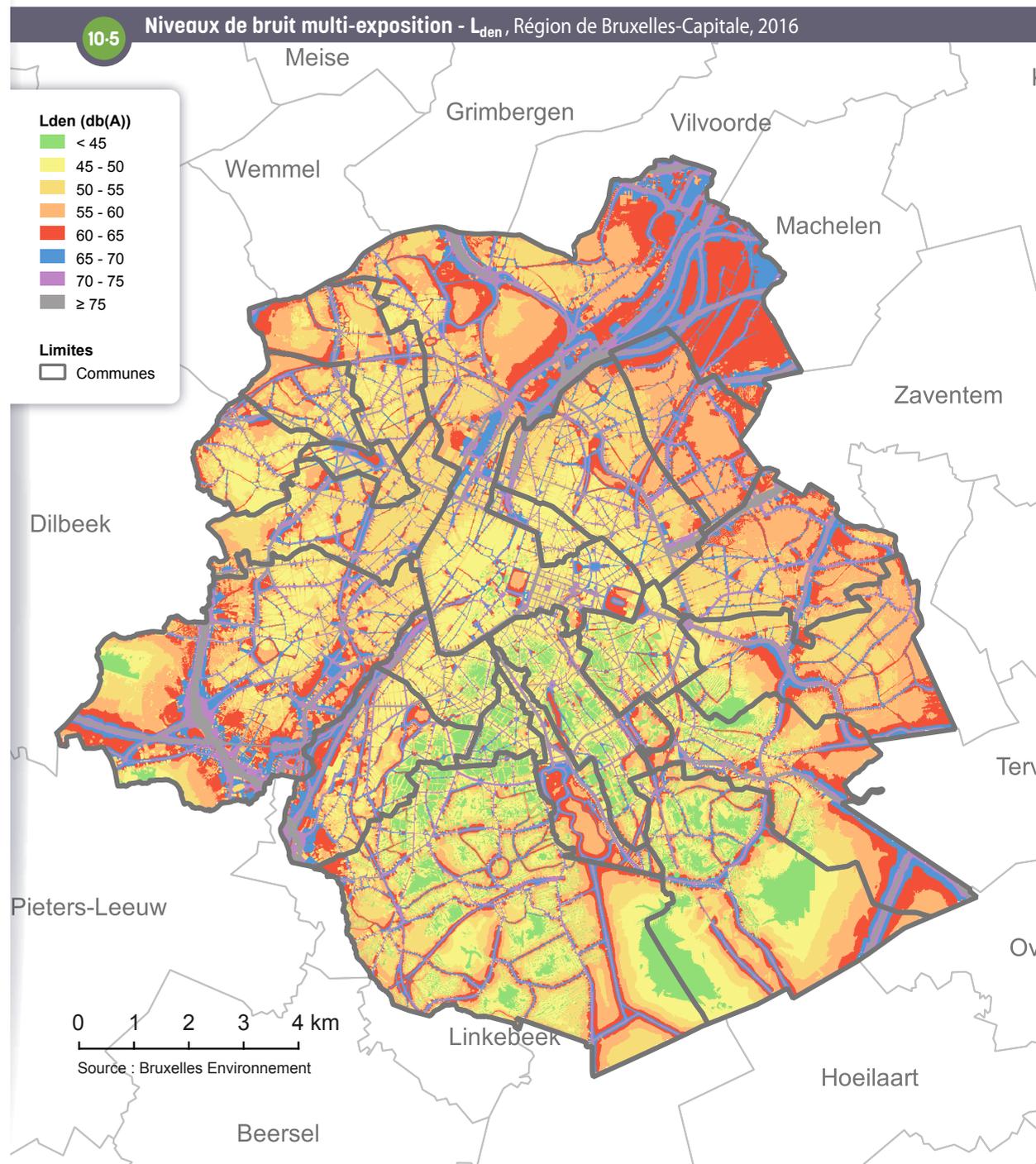
## Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit <sup>10-5</sup> est construite en prenant en considération la combinaison estimée des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. Cette carte ne tient pas compte des bruits par exemple relatifs à la densité de la population, aux bruits du voisinage ou celui relatif de la présence de cafés/bars.

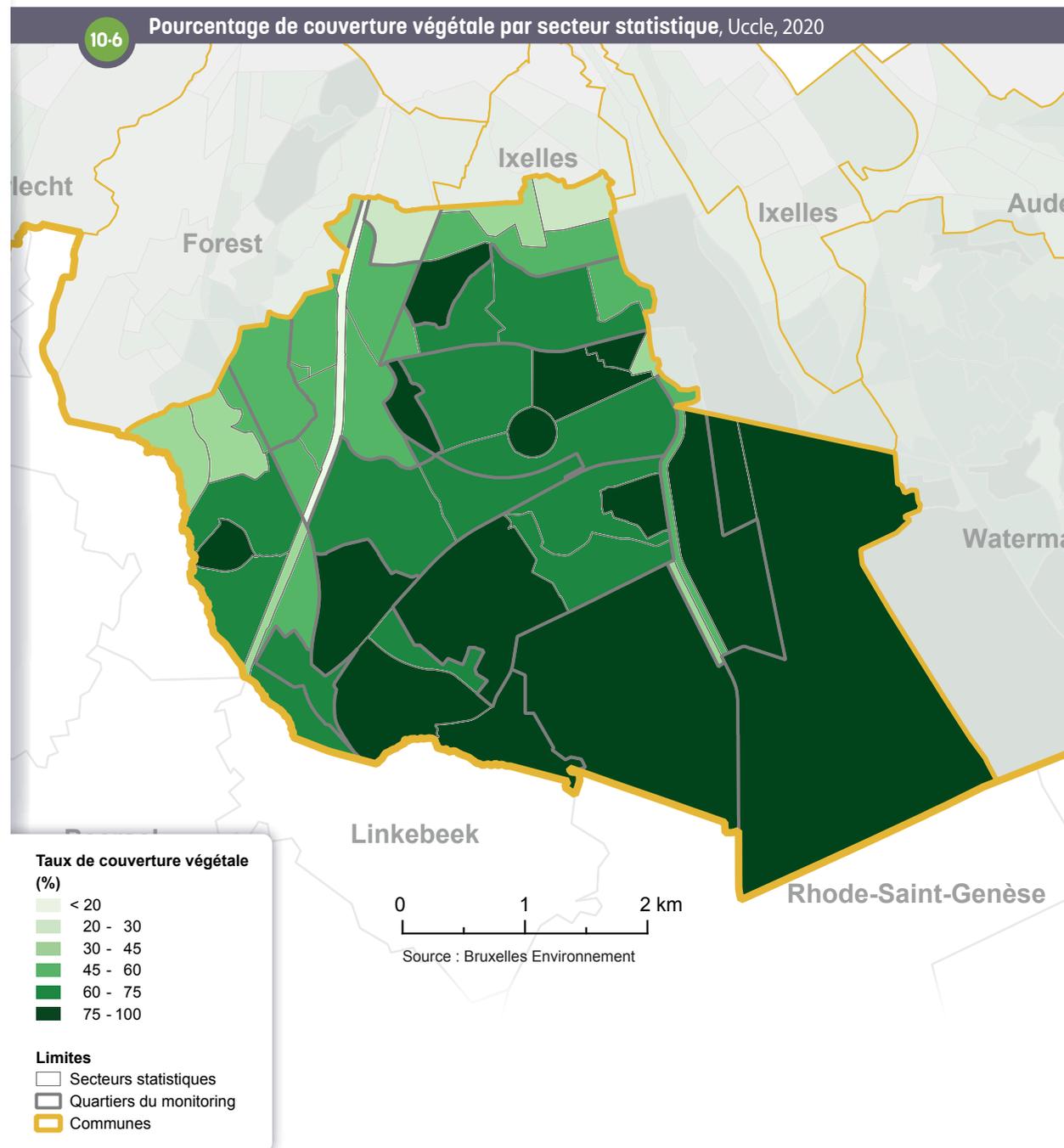
Bon nombre de zones à Uccle sont faiblement exposées au bruit des transports (en comparaison à la situation régionale). La carte fait néanmoins ressortir de façon notable la Chaussée de Waterloo (N5) en tant que grand axe routier dont les abords sont fortement exposés au bruit. L'avenue Dolez, entre autres, ressort également. Enfin, la commune est traversée par deux lignes de chemin de fer responsables également d'un certain niveau de nuisances sonores.



## Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Uccle apparaît comme une commune plus verte en comparaison avec la Région dans son ensemble, avec 75 % du territoire communal sous couverture végétale (contre 52 % pour l'ensemble de la Région) et 53 % sous couverture arborée (contre 33 % dans la Région) <sup>10-7</sup>. Outre d'abondants et parfois spacieux jardins privés, de nombreux espaces verts, naturels et semi-naturels sont présents sur le territoire de la commune, en particulier dans le sud <sup>10-6</sup>. Outre la Forêt de Soignes, on peut citer le Parc de Wolvendael, le plateau Avijl à Saint-Job, le Kauwberg, le plateau Engeland (dont une partie est occupée par le nouveau cimetière d'Uccle), la réserve naturelle du Kinsendael, des portions des versants de la vallée du Gelelytsbeek en aval de la chaussée d'Alsemberg, etc. Ces espaces verts, dont certains ont le statut de zones protégées, contribuent de façon importante au **maillage vert et bleu** de la Région bruxelloise.



À Uccle, la part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public est de 29 %, contre 19 % dans la Région. Néanmoins, 28 % du territoire est carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public dans la commune, une proportion équivalente à celle de la Région <sup>10-7</sup>. Cela peut s'expliquer par le fait que les espaces verts accessibles ne sont pas répartis de manière uniforme sur le territoire communal (ils sont concentrés surtout dans le sud-est de la commune).

<b>10-7 Caractéristiques des surfaces vertes</b>			
	<b>Année de référence</b>	<b>Uccle</b>	<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>
Surface de la végétation (km <sup>2</sup> )	2020	17,2	85,0
Surface de la couverture arborée (km <sup>2</sup> )		12,1	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		75	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		53	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km <sup>2</sup> )	2021	6,6	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km <sup>2</sup> )		6,5	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		29	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		28	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m <sup>2</sup> /hab)		78	25

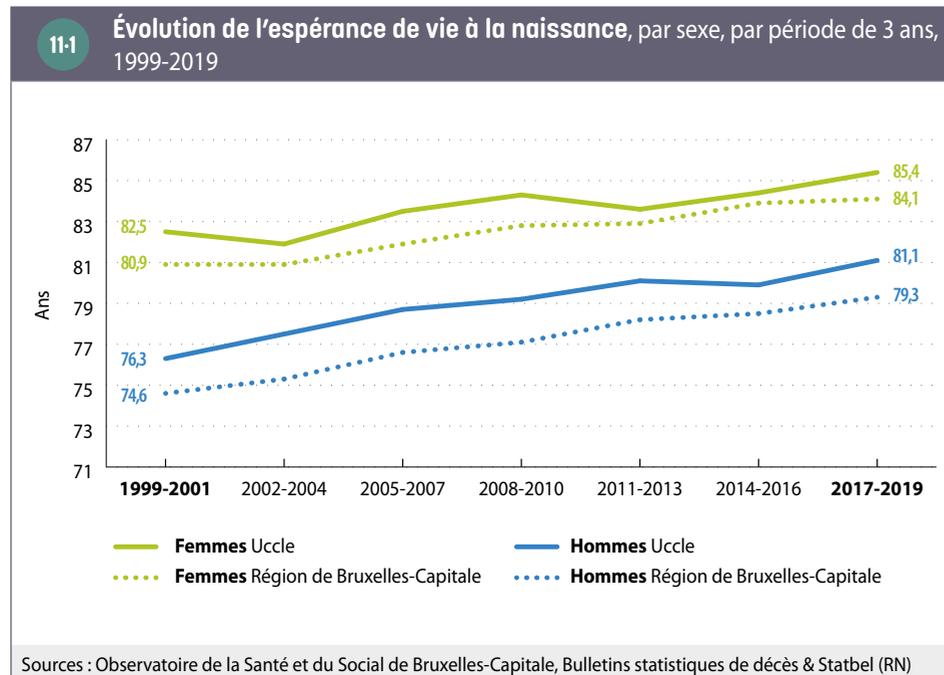
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

# 11. SANTÉ

## 11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

### Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est plus élevée à Uccle qu'en Région bruxelloise. Pour la période 2017-2019, l'espérance de vie à la naissance est de 85,4 ans pour les femmes et de 81,1 ans pour les hommes à Uccle, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans au niveau de la Région bruxelloise <sup>11-1</sup>. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Uccle qu'en Région bruxelloise.



L'espérance de vie plus élevée à Uccle s'explique par la situation socio-économique plus favorable des habitants par rapport à la moyenne régionale. À Uccle, par exemple, le revenu médian est plus élevé et le taux de chômage est plus bas qu'à l'échelle régionale. La situation socio-économique et la situation de santé sont en effet étroitement liées<sup>30</sup>.

### La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Uccle, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 393 pour 100 000 hommes et de 233 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 <sup>11-2</sup>. Ces chiffres sont nettement moins élevés qu'en Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes et 272 pour 100 000 femmes), ce qui contribue à l'espérance de vie plus élevée dans la commune.

Le taux de mortalité prématurée standardisé a par ailleurs considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes: pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Uccle était de 489 pour 100 000 hommes et de 289 pour 100 000 femmes.

Le tableau <sup>11-2</sup> présente les principales causes de décès prématurés. À Uccle, les trois principales causes de décès chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les cardiopathies ischémiques et le suicide. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, du cancer de l'appareil respiratoire et des **cardiopathies ischémiques**. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

30 Pour plus d'informations, voir Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11-2

## Taux de mortalité prématurée (&lt; 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Uccle	Taux de mortalité standardisé (1) Uccle (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Uccle	Taux de mortalité standardisé (1) Uccle (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
<b>Toutes les causes de décès</b>	<b>1 154</b>	<b>392,7</b>	<b>487,8</b>	<b>849</b>	<b>233,4</b>	<b>272,2</b>
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	114	39,1	55,8	79	21,7	25,3
Cardiopathies ischémiques	104	35,9	43,0	42	11,9	13,0
Cancer du sein	< 10	-	0,3	99	26,9	24,1
Suicide (2)	65	20,0	16,3	34	8,9	7,6
Maladies cérébrovasculaires	47	16,9	20,9	29	8,1	11,4
Maladies hépatiques chroniques	40	13,2	16,8	28	7,7	7,6
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	35	12,7	23,5	32	9,0	14,0
Cancer du pancréas	32	11,3	11,4	28	7,8	7,6
Cancer du tissu lymphatique	38	13,8	12,4	22	6,0	6,9
Cancer du côlon	26	8,9	10,8	26	7,0	6,5
Cancer du foie et des voies biliaires	26	9,2	9,3	< 10	-	3,4

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès &amp; Statbel (RN)

(1) [Standardisation](#) directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

• Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.

• Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Tant pour les hommes que pour les femmes et pour la plupart des causes de décès, on enregistre relativement moins de décès prématurés à Uccle que dans la Région. Les différences entre communes en matière d'[espérance de vie](#) et de mortalité prématurée sont en grande partie liées à la situation socio-économique des habitants<sup>31</sup>. Le tableau 11-2 montre également qu'il y a, à Uccle, moins de décès prématurés dus aux maladies chroniques des voies respiratoires inférieures et au cancer de l'appareil respiratoire, surtout chez les hommes, en comparaison avec la Région. Parmi les explications possibles, il y a notamment les différences socio-économiques dans le comportement tabagique (par exemple, il existe une relation négative entre le niveau d'éducation et le tabagisme), mais aussi des facteurs environnementaux tels qu'une meilleure qualité de l'air et des logements de meilleure qualité.

Chez les femmes d'Uccle, le cancer du sein en tant que cause de décès prématuré est toutefois légèrement plus fréquent qu'en moyenne dans la Région. Ce résultat s'explique probablement par le fait que les facteurs de risque et de protection du cancer du sein présentent souvent une relation inverse avec le statut socio-économique des femmes, contrairement à la plupart des autres problèmes de santé. Par exemple, avoir un premier enfant plus jeune constitue un facteur de protection contre le cancer du sein, tandis que les traitements hormonaux substitutifs augmentent le risque.

31 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

## Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Uccle, calculés sur la période de cinq ans de 2015 à 2019, sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Uccle (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	26	6,0	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	12	2,8	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Bulletins statistiques de naissances et de décès* (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Uccle/ (2) en Région bruxelloise.

## 11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)<sup>32</sup>, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national<sup>33</sup>. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

<sup>32</sup> L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

<sup>33</sup> En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

## Maladies chroniques

À Uccle, on estime que 4,8 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1,3 % souffrent d'une maladie cardiaque et 6,2 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). Après **standardisation** pour l'âge, il apparaît que ces trois maladies chroniques sont relativement moins fréquentes à Uccle que dans la Région **11-4**. En particulier, le diabète et la BPCO chez les personnes de plus de 50 ans sont nettement moins fréquents à Uccle, lorsque l'on élimine l'effet de l'âge. Cela s'explique à nouveau par le profil socio-économique plus favorable des habitants d'Uccle. L'âge joue également un rôle important dans les maladies cardiaques. Étant donné qu'Uccle compte un nombre relativement important de résidents âgés, la prévalence non standardisée des maladies cardiaques à Uccle est quant à elle parmi les plus élevées de toutes les communes bruxelloises.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Uccle (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Uccle (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	4 800,0	4 884,2	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	1 307,7	1 123,6	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	6 239,2	6 171,7	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

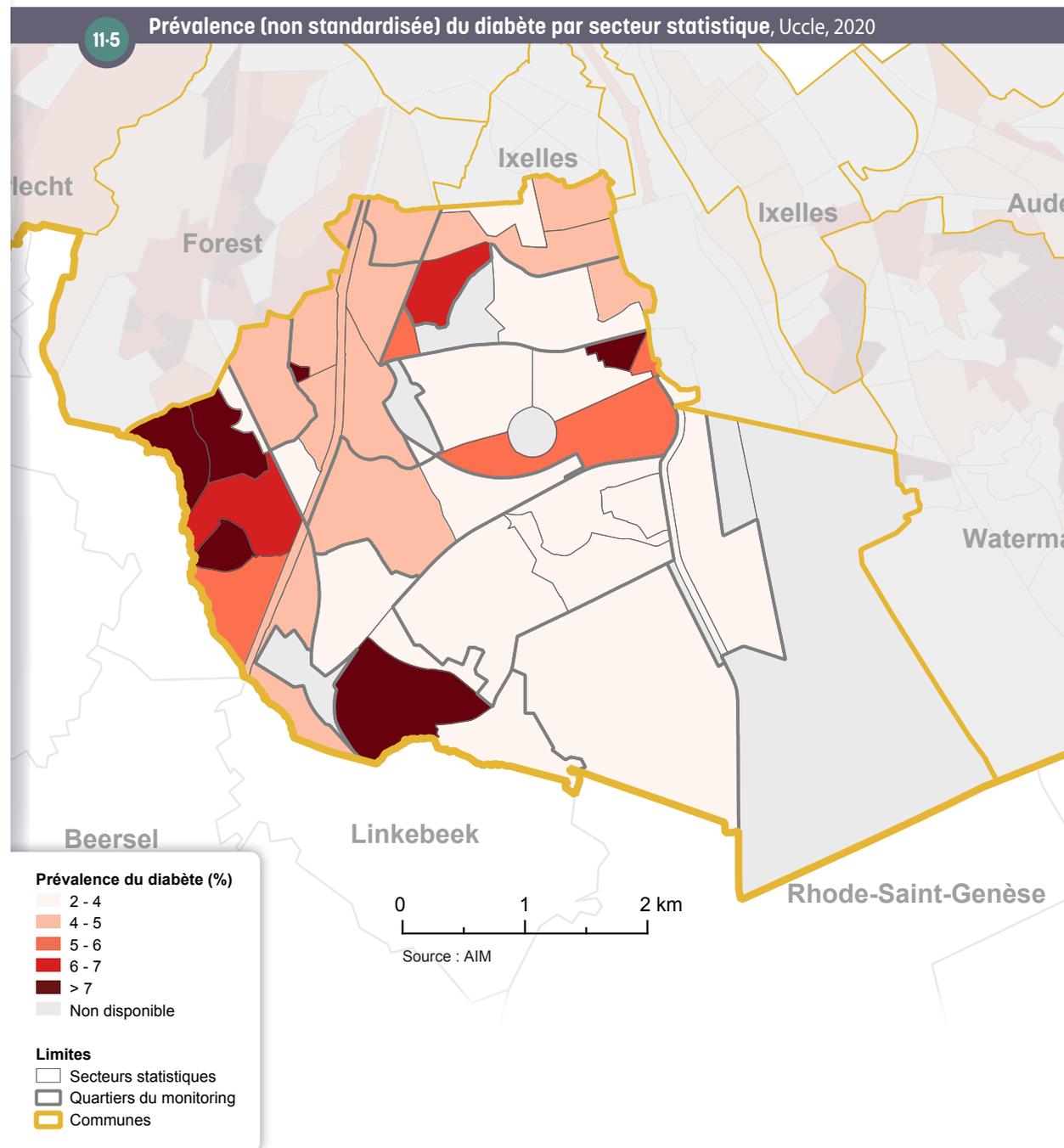
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence du diabète (non standardisée) n'est pas la même dans tous les secteurs statistiques d'Uccle 11-5. La prévalence est nettement plus élevée, par exemple, dans les secteurs de Melkriek, Merlo et Homborsch, où la proportion de logements sociaux est relativement élevée. Le secteur de Zwartebeek, où le niveau socio-économique moyen des résidents est également un peu plus bas que dans le reste de la commune, présente également une part plus élevée de diabétiques parmi les résidents. En raison de l'âge plus avancé des habitants d'Uccle, le diabète est aussi parfois plus fréquent dans les quartiers plus aisés, comme dans le secteur de Ptolémée. Si l'on élimine l'effet de l'âge (standardisation), le lien avec le profil socio-économique devient encore plus clair et l'on constate alors que le diabète est relativement moins répandu partout à Uccle, sauf dans les secteurs mentionnés ci-dessus (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

Par ailleurs, 11 % des bénéficiaires à Uccle ont le statut « affection chronique » auprès de l'assurance maladie obligatoire<sup>34</sup>. Après standardisation pour l'âge, cette proportion est à peine moins élevée à Uccle (10 %) que dans la Région (11 %). Toutefois, il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut<sup>35</sup>. Étant donné que la prévalence standardisée des maladies chroniques est nettement plus faible à Uccle (voir 11-4) que dans la Région, il est probable que les résidents parviendront généralement à obtenir ce statut s'ils y sont éligibles. Ce qui est probablement moins le cas dans les communes les plus pauvres de la Région. Cela tire un peu la moyenne régionale vers le bas et la différence avec la commune riche d'Uccle n'est pas si grande.



34 Pour en savoir plus sur le statut « affection chronique », consultez le site web de l'INAMI : [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be).

35 L'obtention du statut « affection chronique » est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du « nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée ». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

## Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise <sup>11-6</sup>. L'incidence standardisée du cancer du sein et du cancer de la prostate est plus élevée et celle du cancer du poumon et du cancer colorectal est plus faible chez les hommes pour la période 2016-2019 à Uccle par rapport à la Région. Les taux plus élevés pour le cancer du sein chez les femmes et les taux plus faibles pour le cancer du poumon chez les hommes sont cohérents avec les résultats des taux de mortalité prématurée par cause <sup>11-2</sup> où nous avons déjà indiqué qu'ils sont probablement liés aux facteurs de risque de ces affections.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Uccle, on estime qu'ils touchent 127,2 hommes sur 100 000 et 96,0 femmes sur 100 000. Ces cancers viendraient en deuxième position tant chez les femmes que chez les hommes<sup>36</sup>.

11-6

### Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

	Taux d'incidence brut Uccle (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Uccle (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
<b>Hommes</b>			
Prostate	158,7	190,0	165,5
Poumons-bronches	66,9	77,3	106,6
Colorectal	54,4	63,5	86,5
<b>Femmes</b>			
Sein	224,8	220,9	185,2
Colorectal	64,4	58,1	58,4
Poumons-bronches	45,2	43,7	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Uccle, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les ratios d'incidence standardisés (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

36 Voir note 1 du Tableau 11-6.

### 11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018<sup>37</sup>. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. La participation au dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal à Uccle est équivalente à celle de la Région. Pour le cancer du sein en revanche, le taux de femmes (50-69 ans) effectuant une mammographie de dépistage est plus élevée (mais en dehors du programme organisé) <sup>11-7</sup>. La participation est cependant encore plutôt faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

À Uccle, les habitants se rendent plus souvent (33 %) chez le dentiste pour une consultation préventive que la moyenne de la Région (27 %). Ce chiffre reste malgré tout encore bas vu qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Un peu plus de la moitié des 65 ans et plus vivant à domicile à Uccle ont été vaccinés contre la grippe en 2020. Ce chiffre est proche de celui de la Région.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Uccle	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	7,3 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	60,1 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	17,5 % (♂) - 17,6 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	48,2 %	44,9 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	33 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	54,0 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

37 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

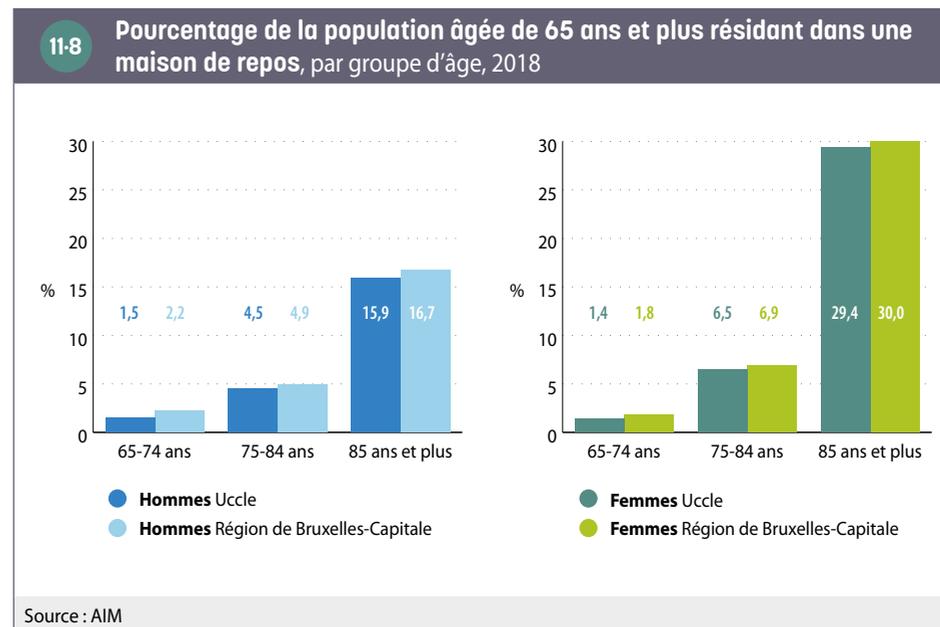
## 11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

### Résidents des maisons de repos

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Uccle compte 14 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 1 621 lits (dont 635 lits MRS<sup>38</sup> pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 10 % des habitants d'Uccle âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises (8,9 %).

En 2018, 204 habitants d'Uccle âgés de 65 ans et plus (917 femmes et 287 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 7,9 % de ce groupe d'âge<sup>39</sup>. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes de cet âge habitant à Uccle vivant dans une MR(S) est supérieure à celle des hommes (9,9 % de l'ensemble des femmes de plus de 65 ans et 4,8 % de l'ensemble des hommes de plus de 65 ans). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Uccle en 2018. Les pourcentages sont très proches de ceux de la Région.



Le pourcentage d'Ucclois résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 29 % en 2018. Dans la population uccloise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 19 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

38 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

39 Il s'agit en l'occurrence de personnes domiciliées à Uccle et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur le territoire ucclois. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune d'Uccle, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors d'Uccle. Notons, toutefois, que la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

# GLOSSAIRE

**Aide médicale urgente (AMU) :** cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

**Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) :** afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

**Bulletins statistiques de naissances et de décès :** les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.

Pour plus d'informations : [www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)

**Cardiopathie ischémique :** la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.

Pour plus d'informations : [www.belgiqueenbonnesante.be](http://www.belgiqueenbonnesante.be)

**Coefficient de Gini :** le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

**Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) :** ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.

Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

**Concentration en NO<sub>2</sub> :** il s'agit de la masse de NO<sub>2</sub> (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m<sup>3</sup>). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

**Croissant pauvre :** zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

**DASPA :** le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.

Pour plus d'informations : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) :** personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

**Deuxième couronne** : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

**Enseignement en alternance** : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

**Enseignement modulaire** : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

**Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS)** : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Espérance de vie à la naissance** : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

**Incidence** : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

**Indicateur de la dynamique entrepreneuriale** : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

**L<sub>den</sub>** : l'indicateur de niveau de bruit L<sub>den</sub> (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L<sub>den</sub> s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left( 12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L<sub>day</sub> de 7h à 19h
- La période de soirée L<sub>evening</sub> de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L<sub>night</sub> de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

**Maillage vert et bleu** : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

**Mortalité infantile (taux)** : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

**Mortinatalité (taux)** : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

**OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen)** : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : [www.onderwijsinbrussel.be](http://www.onderwijsinbrussel.be)

**Population active :** la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

**Population officielle :** ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

**Population scolaire :** population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

**Première couronne :** dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

**Quartiers :** les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

**Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»):** rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019						
	Taux d'incidence standardisé (1) Uccle (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Uccle	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Uccle
<b>Hommes</b>						
Prostate	190,0	[166,0 ; 214,0]	165,5	[158,7 ; 172,4]	115,1	[100,6 ; 129,6]
Poumons-bronches	77,3	[62,3 ; 92,4]	106,6	[101,2 ; 111,9]	71,2	[57,4 ; 85,0]
Colorectal	63,5	[49,7 ; 77,2]	86,5	[81,6 ; 91,3]	70,7	[55,5 ; 85,9]
<b>Femmes</b>						
Sein	220,9	[198,9 ; 242,9]	185,2	[179,2 ; 191,2]	120,2	[108,4 ; 132,0]
Colorectal	58,1	[47,1 ; 69,1]	58,4	[55,0 ; 61,8]	97,7	[79,8 ; 115,6]
Poumons-bronches	43,7	[33,9 ; 53,4]	50,5	[47,2 ; 53,7]	86,4	[67,5 ; 105,3]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.  
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

**Registre d'attente :** registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

**Revenu d'intégration sociale (RIS) :** le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Revenu équivalent médian par habitant après impôt :**

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

**Secteurs statistiques :** les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

**Services administratifs et de soutien (N) :** ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

**Services lourds aux entreprises (G-46 & H) :** ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

**Seuil de risque de pauvreté :** à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

**Siège social :** établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

**Standardisation (pour l'âge) :** les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

**Statistiques fiscales :** ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

**Solde migratoire d'entreprises :** différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

**Taux d'activité :** pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux d'emploi :** pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux de chômage :** pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

**Taux de couverture de l'accueil :** nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

**Taux de natalité :** le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

**UE-14 (hors Belgique) :** Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

**UE-13 :** Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

**Unités d'établissement :** une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<b>Actiris</b>	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>AIM</b>	Agence InterMutualiste	<b>OKAN</b>	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
<b>BCSS</b>	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	<b>ONE</b>	Office de la Naissance et de l'Enfance
<b>BIM</b>	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	<b>ONEM</b>	Office National de l'Emploi
<b>BPL</b>	Bruxelles Pouvoirs Locaux	<b>ONP</b>	Office national des Pensions
<b>Bruprev</b>	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	<b>ONSS</b>	Office national de sécurité sociale
<b>COCOM</b>	Commission Communautaire Commune	<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>CPAS</b>	Centre public d'action sociale	<b>PRAS</b>	Plan Régional d'Affectation du Sol
<b>DB</b>	Décibels	<b>RN</b>	Registre national
<b>DEI</b>	Demandeurs d'emploi inoccupés	<b>RIS</b>	Revenu d'intégration sociale
<b>ERIS</b>	Équivalent au revenu d'intégration sociale	<b>SLRB</b>	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
<b>EU-SILC</b>	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	<b>SPF</b>	Service public fédéral
<b>GRAPA</b>	Garantie de revenu aux personnes âgées	<b>SPP</b>	Service public fédéral de programmation
<b>HORECA</b>	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	<b>SPRB</b>	Service public régional de Bruxelles
<b>IBSA</b>	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>INAMI</b>	Institut national d'assurance maladie-invalidité	<b>UE</b>	Union Européenne
<b>IPP</b>	Impôt des personnes physiques	<b>ULB</b>	Université libre de Bruxelles
<b>MENA</b>	Mineur étranger non accompagné	<b>VUB</b>	Vrije Universiteit Brussel
		<b>WSE</b>	Steunpunt Werk en Sociale Economie

# EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

[www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)

# BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article\\_3\\_-\\_hub\\_-\\_vf\\_final.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf)

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Uccle*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

# Zoom sur les communes : Uccle

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)  
[www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)